36e ANNEE (4e SÉRIE) N° 60 6 NOVEMBRE 1919

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

PRIX D'ABONNEMENT POUR TOUT L'UNIVERS........ { **15 francs à l'Édition complète.** **10 — à l'Édition partielle.**

Toutes les lettres doivent être adressées à : M. le Directeur de L'AMI DU CLERGÉ, à Langres (Hte-Marne).

Causerie de l'AMI sur les "Revues"

SOMMAIRE

I. Allemagne et franc-maçonnerie ; maçonnerie et protestantisme ; maçonnerie et théosophie ; l'Allemagne, Lourdes et la guerre. — II. Le drapeau du Sacré Cœur et le Message du 17 juin 1689. — III. Objection tirée de l'indignité de Louis XIV. — IV. Est-ce un hommage national qu'envisageait le Message de 1689, ou l'hommage personnel de Louis XIV ? — V. L'image du Sacré Cœur, emblème de paix, sur les drapeaux d'armées en guerre. Confiscation de l'emblème du Sacré Cœur par la maçonnerie. — VI. Objection tirée de l'indignité de la France contemporaine. — VII. Le bicentenaire de Robinson Crusoë. — VIII. Paul Déroulède. — IX. Bibliographie : Yves de la Brière ; Vialatte ; Louis Pons ; Spenlé ; Grasset ; Morton Prince ; Laskine ; Verrier ; André Hallays ; Jean des Vignes-Rouges ; Zislin.

I. — La *Revue Internationale des Sociétés secrètes* a suspendu sa publication pendant la guerre. Nos lecteurs savent quel organe incomparable, unique, d'information et de lutte antimaçonnique elle était. Nous espérons bien qu'elle ne tardera pas trop à revoir le jour : sa nécessité apparaît plus criante que jamais, après ce qu'on a vu pendant la guerre et à la Conférence de la Paix. En attendant, celui qui en était l'âme, l'homme qui possède la bibliothèque la plus documentée sur l'histoire et les agissements des Sociétés secrètes, le vénéré Mgr Jouin, curé de Saint-Augustin à Paris, n'est pas resté inactif ; et il nous a donné, au cours de ces années de guerre, une série de travaux dont quelques-uns ont paru dans la *Foi catholique*, la plupart comme « tracts » de la *Revue intern. des Sociétés secrètes*, tous en tous cas tirés à part (en vente soit aux Bureaux de la *Foi catholique*, rue Vaneau, 25, soit au presbytère de Saint-Augustin, avenue Portalis, 8, Paris) [1] :

La Franc-Maçonnerie allemande pendant la guerre : *Les Loges militaires de campagne*, gr. in-8 de 88 p., 2 f. Travail fait de documents, rapprochés et reliés avec une fine perspicacité. Ces documents, Mgr Jouin les a pris exclusivement des revues maçonniques allemandes, afin qu'on ne pût l'accuser 1° d'apprendre à l'ennemi quelque chose qu'il ignorât (il publiait ceci en 1918), ni 2° de compromettre les habitants des pays envahis. — Outre les Loges existantes avant la guerre, les Allemands en ont installé de nouvelles, dites « Loges de campagne », sur tous les fronts, Belgique, France, Pologne, Russie, et jusqu'en Roumanie (Loge *Carmen Sylva à la Fidélité allemande*, à Bukarest). Et partout elles ont été, sous la poussée impériale, les ardentes propagatrices du pangermanisme. Ecoutez cet exposé de l'idéal allemand de « force » [1], fait par le F.·. Ohr, de Francfort-sur-Mein, au cours d'une Assemblée maçonnique tenue à St-Quentin (avril 1915) :

... Pour nous autres Francs-Maçons, le mot Humanité ne signifie pas exclusivement la compassion genre Schopenhauer, qui applique volontiers un petit bout d'emplâtre. Non, pour nous, l'Humanité est *la volonté de construire un ensemble* d'après un plan, pour la réalisation d'un but...

Si la pierre *ne veut pas s'adapter* à la place qui lui est assignée dans le plan d'une sagesse supérieure,

[1] Le Bref pontifical qui a conféré à Mgr Jouin la Prélature romaine (23 mars 1918) porte :
« Novimus enim te sacro munere in exemplum fungentem ac de æterna fidelium salute quam maxime sollicitum, catholicæ Ecclesiæ jura, non sine discrimine vitæ, contra sectas religioni infensas, constanter naviterque adseruisse, atque ut tua hujusmodi scripta in vulgus edantur, neque laboribus neque impendio parcere. »
Et cette année (20 juin 1919), Mgr Jouin recevait du cardinal Gasparri une Lettre où nous lisons :
« Le Souverain Pontife a daigné agréer avec une bienveillance toute paternelle l'hommage de votre nouvelle étude sur la *Guerre maçonnique*.
« C'est avec raison que dans ce travail vous avez pris soin de mettre en lumière, par des documents et des raisonnements irréfutables, la doctrine inepte et essentiellement anticatholique de la franc-maçonnerie, doctrine issue du déisme, né lui-même de la Réforme, doctrine aboutissant fatalement, comme on le voit aujourd'hui, à la négation même de Dieu, à l'athéisme social, au « laïcisme », forme actuelle de cette impiété qui, au plus grand détriment des peuples, prétend bannir des sociétés toute trace de religion et toute intervention de l'Eglise.
« Vous avez eu soin tout particulièrement de faire ressortir, en dépit des mensonges qui trompent parfois les catholiques eux-mêmes, l'identité de la franc-maçonnerie avec elle-même, partout et toujours, comme la continuité du plan des sectes, dont le dessein est bien la ruine de l'Eglise catholique.
« Sa Sainteté se plaît donc à vous féliciter et à vous encourager dans vos travaux, dont l'influence peut être si féconde pour mettre en garde les fidèles et les aider à lutter efficacement contre ce qui tend à détruire l'ordre social, aussi bien que la religion... »

[1] Voir *Ami* 10 avril 1919, exposé de l'opposition entre l'idéal de douceur évangélique et l'idéal de force entendue à l'allemande.

elle est taillée par un marteau, quand même il y faudrait employer la force, la violence ! Et ce qui ne vaut rien pour la construction est rejeté ; ce qui n'est pas propre à orner comme colonne ou à nous saluer comme sculpture en saillie, est employé comme ballast pour aplanir les voies d'accès ; ou bien on le pile, on l'écrase pour que cela serve, sous une autre forme, à la volonté de bâtir...

L'Humanité, comme nous la comprenons, n'est point une chose molle, mais *une chose dure, qui n'a rien de féminin,* elle est au plus haut point masculine. Il suffit que les disciples de l'Art Royal exigent d'eux-mêmes que cette guerre leur soit une immense époque de construction, où les pierres vivantes de l'Humanité sont mises à l'épreuve par le Suprême Architecte des mondes, qui s'assure de leur aptitude. La guerre semble être une *reconstruction de fond en comble.* Qui sera fondation ? qui sera mur principal ? qui sera ferme de toiture ? qui sera ornementation ? qui sera rejeté comme mauvaise pierre à bâtir ?...

Nous éprouvons une disposition dévote quand nous réfléchissons à cette signification maçonnique de la guerre.

« Et le monde finira un jour
Par goûter à la nation allemande ! »

Cette antique prédiction résonne profondément dans notre cœur ; et nous sentons que, si nous avons à vaincre les Français, les Anglais et les Russes, c'est seulement *pour que puisse naître cet univers à base allemande,* qui sera la rédemption et la paix de tout le monde. *Il est bon et utile pour les autres qu'ils soient vaincus par nous. Nous défendons les intérêts de nos ennemis dans cette guerre comme nos intérêts propres, et nous accomplissons ainsi la suprême loi morale.*

Le quatrocentenaire de Luther et le bicentenaire de la Franc-Maçonnerie, gr. in-8 de 40 p., 1 f. 50. Les Maçons allemands identifient germanisme et maçonnerie (les Maçons français, grâce à Dieu, n'en ont jamais fait autant pour la France ; ils se contentent d'identifier Maçonnerie et Révolution, ce en quoi nous ne les contredirons pas : ils savent, comme nous, où s'est préparée la Révolution, et d'ailleurs avec le concours de quels éléments allemands et anglo-saxons elle s'est perpétrée). D'autre part, c'est un axiome pangermaniste que germanisme = protestantisme. Et c'est pourquoi protestants et maçons étaient si disposés à fêter en frères, en 1917, le IV^e^ centenaire de la révolte de Luther (31 octobre 1517) et le II^e^ centenaire de l'organisation moderne de la Maçonnerie (24 juin 1717). Tous les journaux protestants d'Allemagne y sont allés de leur article ou de leur série d'articles. Nous citerons le *Fremdenblatt* de Hambourg (13 juin 1917) :

Protestantisme et Franc-Maçonnerie : deux forces spirituelles dont l'une repose sur l'autre ; la seconde n'est pas concevable sans la première. Il n'y aurait point eu de véritable Franc-Maçonnerie s'il n'y avait eu ni Luther, ni la Réforme. La Franc-Maçonnerie ne pouvait croître que sur le terrain du libre Protestantisme. Et ce n'est sans doute point par un effet du hasard que l'on trouve au berceau de la Franc-Maçonnerie deux hommes fortement influencés par le Protestantisme, le fils d'un ministre réformé français, Désaguliers, philosophe naturaliste formé aux études théologiques, et le prédicateur écossais *dissenter* James Anderson. Ce n'est pas non plus par un effet du hasard que pendant ces deux cents ans de son existence la Franc-Maçonnerie a trouvé son ennemi le plus acharné dans Rome et là où régnait un esprit analogue à celui de Rome, — tandis que la Maçonnerie a trouvé ses amis les plus chauds et ses défenseurs les plus zélés parmi les hommes dont la formation intellectuelle se rattache à Luther et à la Réforme : Lessing, Frédéric le Grand, Gœthe.

Les fêtes du double centenaire n'ont pu avoir l'éclat que l'on s'en promettait avant la guerre. Mais le bicentenaire maçonnique a été pourtant célébré dans la majorité des Loges et dans tous les pays (sur les pays de langue anglaise ou soumis à l'influence anglaise, voir le *Freemason,* qui a tout enregistré dévotement, du 26 mai au 17 novembre 1917) ; et la *Schwäbische Tagwacht* du 28 juin 1917 (qui paraît à Stuttgart) se félicite que « les relations mutuelles entre les Loges maçonniques des différents pays n'aient pas été complètement rompues. » Partout c'est la coalition des forces maçonniques pour poursuivre l'établissement d'un cosmopolitisme, d'un « fraternalisme » *(Light* de Louisville, Etats-Unis, janvier 1917) tendant à ce que « la Maçonnerie se dépouille de tout caractère de corporation et de nationalité pour devenir une *Union humanitaire* sociale et spirituelle. » (Sur le sens du mot *Humanité,* voir plus haut le F∴ Ohr). — Aux Etats-Unis, on a consacré à la célébration du centenaire de Luther toute une année jubilaire (27 octobre 1916-fin octobre 1917). Les membres du comité d'organisation étaient presque tous du clergé protestant. Une souscription a été ouverte pour l'érection d'une statue à Luther (devis : 40.000 dollars).

La Guerre maçonnique, in-8 de 112 p., 3 f. Ce n'est qu'un premier fascicule (publié mars 1919), dont la suite paraît dans *Foi catholique* et sera réunie aussi en brochure à part. Dans ce fascicule I, on trouvera : 1° la « *vraie définition* », une description de la Maçonnerie, d'après son langage officiel, d'après ses rites liturgiques, exposés avec tout leur diabolique symbolisme (et cette interprétation symbolique est empruntée elle-même à des sources maçonniques, car, ici comme dans toute cette série de travaux, tout est en documents), et 2° la *Démonstration historique fondamentale de la doctrine et du plan maçonniques,* doctrine qui, depuis les Constitutions de 1723 (rédigées à la suite de l'organisation et de l'union des quatre Loges anglaises en une Grande Loge unique le 24 juin 1717), est la même partout et toujours, malgré les divisions apparentes, et poursuit un but unique, la destruction de l'Eglise et des Patries, surtout de la France catholique : c'est la Maçonnerie qui, d'accord avec l'Allemagne, a déchaîné la guerre, et c'est elle qui a voulu saboter la paix. — En tête, une vibrante Introduction (p. 1-21) où Mgr Jouin dit l'urgence d'organiser la résistance à la lutte que la Maçonnerie va faire plus acharnée que jamais, l'urgence, pour nombre de catholiques, de s'arracher, non pas au laïcisme qui ne fut jamais leur fait, mais au semi-laïcisme où ils s'endorment.

En 1870, l'invasion allemande menaça Nevers.

On s'affolait dans la ville; même au couvent de Saint-Gildard, où vivait Bernadette, on n'était pas rassuré. Seule Bernadette était calme : — « Eh quoi ! lui dit-on, vous n'avez pas peur des Prussiens ? » Et elle, de répondre ces simples mots, dignes de Jeanne d'Arc : — « Je n'ai peur que des mauvais catholiques. »

Le Sentier théosophique, par Ch. Nicoullaud, directeur de la *Revue intern. des Soc. secrètes*, gr. in-8 de 215 p., 6 f. (se vend aussi en fascicules séparés, à 1 f. et 1 f. 50). La Théosophie est une des branches les plus dangereuses de la Maçonnerie. Tout le monde ne connaît pas la puissance malfaisante de la Maçonnerie ; tout le monde sait du moins que ce n'est pas une religion, et que, si l'on veut une religion, il faut chercher autre chose. Où chercher ? Il y a l'Eglise, qui tend les bras tout le jour, comme son Maître crucifié. Mais parmi les âmes tourmentées du besoin religieux, beaucoup ne connaissent pas l'Eglise ; beaucoup ont peur de la connaître, parce qu'ils la pressentent gênante. C'est de ceux-là que la Théosophie fait sa proie. Elle a multiplié ses moyens d'action pendant la guerre ; et sa propagande n'a pas été inefficace, surtout en milieux cultivés, grâce aux modifications habiles que M[me] Annie Besant, haute dignitaire de la Maçonnerie mixte et présidente de la Société théosophique, a introduites dans les méthodes brutales inaugurées jadis par M[me] Blavatsky.

La Théosophie est, comme son nom l'indique, dit M[me] Besant, une sagesse, une sagesse divine : historiquement, elle est identique à ce que les pays d'Orient ont connu sous d'autres noms : le Tao en Chine, Brahmavidya dans l'Inde, la Gnose chez les Grecs et chez les premiers chrétiens, Théosophie enfin au moyen âge et dans les temps modernes. En tout, elle a son mot à dire, déclare un autre théosophe (Gaston Revel). En matière religieuse, elle sait dégager les vérités communes à toutes les grandes religions, et elle prépare actuellement la naissance d'une religion mondiale. Elle doit survivre à toutes les religions et à toutes les philosophies. Elle déclare que tous les grands fondateurs de religions sont *un seul et même être* plusieurs fois réincarné, chaque fois que le monde a besoin de son message ; et elle annonce la venue prochaine, parmi nous, de ce même grand être, qui établira la nouvelle religion mondiale.

> La Théosophie, dit M[me] Besant, affirme la possibilité d'une connaissance de Dieu. C'est là le point que l'étudiant doit retenir : une *connaissance* de Dieu, — non la croyance, la foi en Lui, non quelque notion vague seulement à son sujet, mais la *connaissance de Dieu,* est possible à l'homme... Cette affirmation a été proclamée par toutes les grandes religions humaines. Elles disent toutes que l'homme peut connaître, et non pas seulement que l'homme peut croire. Seules les religions modernes, en des temps voisins de nous, ont laissé la connaissance passer à l'arrière-plan, et la croyance, la foi, s'étaler au premier plan dans l'esprit du croyant.

Quel Dieu ? Oh ! un Dieu qui n'a rien de bien gênant : pas de Dieu personnel, ou extra-cosmique et anthropomorphe. Le Dieu de la théosophie, c'est le Dieu du panthéisme ; ce pourrait même être, disent-ils, le Dieu du polythéisme païen bien interprété ; c'est le grand Tout Absolu, c'est la Pensée divine (laquelle, disent-ils, n'implique pas l'idée d'un Penseur divin), c'est le Principe divin dans la nature, principe non en ce sens qu'il l'ait créée (la nature s'est créée elle-même) ni qu'il s'occupe d'elle : « La plus grande absurdité, dit M[me] Blavatsky, c'est d'admettre que Dieu puisse jamais se mêler des affaires terrestres ou humaines. L'infini ne peut s'associer au fini...; l'infini ne peut comprendre le fini ; le sans-bornes ne peut avoir de relations avec le borné et le conditionné. » — Où le trouvons-nous, alors ? — « Pour nous, l'homme intérieur est le seul Dieu que nous puissions connaître... La Théosophie doit être pour vous une proclamation de votre propre Divinité, avec toutes les conséquences qu'elle suppose... Vous êtes Divins, prêche M[me] Besant. Vous êtes des Dieux en devenir, et non des démons qu'il faut vaincre. » Arrière donc la morale de la lutte contre le vieil homme !

Comment des créatures raisonnables donnent-elles dans ces rêveries ? Relisez le sermon de Bossuet sur la *Haine des hommes contre la vérité.* On ne veut pas de Dieu, du vrai Dieu qui s'est révélé à nous ; et cependant il en faut un. Et M[me] Besant, toujours sournoise et séduisante, pour attirer dans ses filets les pauvres baptisés qu'elle voit chanceler au souffle des passions, leur chante que la Théosophie « vit dans toutes les religions,... qu'il n'est pas une religion actuellement vivante parmi les fidèles de laquelle la Théosophie ne se propage sans en faire de meilleurs membres de leur religion. » — M[me] Blavatsky, plus crue, dit carrément :

> Dans notre Société, nous préférons infiniment des Agnostiques, et même de vrais Athées, aux bigots de n'importe quelle religion. L'intelligence d'un Agnostique est toujours prête à admettre la vérité, tandis que cette même vérité aveugle le bigot, comme les rayons du soleil éblouissent un hibou. Les meilleurs de nos membres, c.-à-d. les plus philanthropes, les plus sincères, les plus dévoués à la vérité ont été et sont des Agnostiques et des Athées, *des personnes qui ne croient pas à un Dieu personnel.*

Si l'on prend cette définition à la lettre, tous les vrais Théosophes sont des athées. Dont acte.

La Maçonnerie a raison de voir dans la Théosophie une auxiliaire de premier choix, une autre elle-même : cf. le F∴ Micha (*Le Temple de la Vérité*, p. 59) :

> La Franc-Maçonnerie et la Théosophie, quoi qu'on puisse dire de celle-ci, se rencontrent, se complètent et se soudent par leurs côtés initiatiques, absolument identiques. Elles sont toutes deux, de ce point de vue, une seule et même chose, vieille comme le monde [1].

[1] Voir le bref exposé que nous avons fait de la théosophie, *Ami* 1905, p. 476-479, et ce que nous avons dit depuis, à mainte reprise, des livres de Rudolf Steiner et de ce pauvre Edouard Schuré. — Du P. de Grandmaison, *La nouvelle*

La Vénérable Bernadette. *Lourdes, la Guerre et Bernadette,* gr. in-8 de 84 p., 2 f. La guerre doit manifestement déterminer une glorification de Lourdes (comme ce fut le cas déjà après la guerre de 1870). C'est vers Lourdes que la Providence nous a orientés pour y tenir, à la veille de la guerre (22-26 juillet 1914), le XXV^e de ces grands Congrès eucharistiques internationaux qui étaient nés en France, qui depuis longtemps ne se célébraient plus en France, que nos ennemis ne croyaient plus possibles en France, et qui sont audacieusement revenus en France en cette dernière semaine de juillet 1914, comme pour nous apporter, avant la grande épreuve, la suprême bénédiction du Sauveur et de sa Mère, ou encore, suivant le mot de Louis Bertrand, comme pour y commencer, ce dimanche 26 juillet 1914, la mobilisation de la France et de toutes les énergies françaises.

C'est à la Vierge de Lourdes que s'est adressée la première insulte de la presse germanique, la grossière provocation de la *National Zeitung* (article cité dans l'*Univers* du 1^er août 1914) : — « La sainte Mère de Dieu de Lourdes, disait la feuille berlinoise, aura beaucoup à faire si elle, la Miraculeuse, doit guérir tous les os que nos soldats casseront aux pauvres gens de l'autre côté des Vosges. Pauvre France ! »

C'est à Lourdes enfin que les évêques français ont fait tous « solennellement le vœu de conduire en leur nom, après la conclusion de la paix, dans une période de temps qui sera ultérieurement déterminée, un pèlerinage de leurs diocèses respectifs, aux pieds de la Vierge Immaculée » : vœu qui fut prononcé dans toutes les églises et chapelles de France le dimanche 1^er octobre 1916, et auquel ils entendaient, « par l'unanimité de leur adhésion et de leur intention, conférer, autant qu'il est en eux, le caractère d'un acte national. »

Il y a ici évidemment un dessein de la Providence. C'est que Lourdes, toute l'histoire de Lourdes tient dans ce mot : « Je suis l'Immaculée Conception. » L'Immaculée Conception, c'est, au-dessous du Verbe Incarné, le sommet du surnaturel. Et la guerre, ce doit être la revanche du surnaturel, la revanche de Dieu contre l'Allemagne, qui, par la Réforme et tout ce qui est sorti de la Réforme, a déchaîné sur le monde une nouvelle invasion du paganisme, du naturalisme païen, comme le disait dès 1855, dans une vue prophétique, le grand évêque de Mayence, Ketteler *(Lettre pastorale pour le XI^e centenaire de saint Boniface) :* — « A partir de la Réforme, l'Allemagne ne fit que concourir à la destruction du règne du Christ sur la terre et à promouvoir une philosophie païenne...; et peut-être sommes-nous sur la pente d'événements qui seront fatalement pour l'Allemagne l'occasion de sa chute en tant que nation. »

II. — La guerre sera la glorification de la Vierge de Lourdes. Et elle sera la glorification aussi du Sacré Cœur. Ici des polémiques ont surgi, et malheureuses parfois, comme sont exposées à devenir toutes les polémiques. N.-S. avait demandé à Marguerite-Marie trois choses : 1° Construction d'un temple national en l'honneur du Sacré Cœur, 2° Consécration nationale de la France au Sacré Cœur, et 3° Apposition de l'emblème du Sacré Cœur sur le drapeau national. C'est autour de ce III^e point que des difficultés ont été soulevées. On trouvera une étude à fond de la question dans **Le Drapeau national du Sacré Cœur,** *histoire, doctrine, ennemis*, in-8 de XVI-208 p., 2 f. 50 net, Tours, Cattier (paru sous la signature de Mgr Jouin et de M. Gaudeau) [1].

Les ennemis du Drapeau du Sacré Cœur ont triomphé, l'an dernier, de l'évocation du « fait de Loublande » au tribunal du Saint-Office. Sur quoi il faut remarquer, avec M. Gaudeau *(Quelques documents,* etc., p. 65-69) :

1° Que cette évocation (faite par lettres du 14 juin

Théosophie, Etudes 5-20 décembre 1914, 5-20 mai 1915. Cette nouvelle Théosophie, c'est celle de la fraction steinérienne, qui, depuis la rupture avec M^me Besant, s'appelle anthroposophie ; elle est plus dégagée de la terminologie bouddhique que celle de M^me Besant et essaie de se rattacher surtout aux religions « mystérieuses » de l'antiquité (Inde, Egypte, Grèce), plus tentantes peut-être pour des cerveaux européens.

[1] Voir, de plus, les 40 dernières pages (p. 27-67) de la brochure de Mgr Jouin, **Dieu et la guerre** ; — **Quelques documents relatifs au Drapeau national du Sacré Cœur,** par M. Gaudeau, in-8 de 144 p., fait suite au travail sus-annoncé : on nous y donne d'abord une nouvelle série de lettres épiscopales très élogieuses (cardinaux Andrieu, Granito di Belmonte, et Gasquet, et Mgr de la Villerabel) ; le précédent fascicule avait publié déjà lettres d'approbation du cardinal Dubois, des archevêques de Tours et d'Auch, des évêques de Poitiers, Angers, Perpignan, Tarbes, Vannes, Le Puy, Valence, Autun, etc. Suit une lettre du cardinal Billot, qui n'est pas élogieuse du tout, celle-ci (p. 16-20) et qui se termine par une demande d'insertion : M. Gaudeau y répond (p. 20-43) ; puis, série de documents et de pièces qui toutes versent à la question quelque élément intéressant ; deux solides dissertations de M. Truptin ; une Lettre pastorale de Mgr de Gibergues ; etc.; — **Le Message de 1689 a-t-il été réellement abandonné ?** recueil d'articles très documentés parus dans le vaillant *Bulletin du Sou de la Presse,* de M. l'abbé Marcault, in-8 de 140 p., 2 f. 15, Bureaux du Sou de la Presse, à Chinon ; — **Le Message du Sacré Cœur à Louis XIV, à la France,** *Etude historique et critique* (conduite avec une méthode d'une rare rigueur), par le P. Hamon, in-16 de 92 p., 1 f. 50, Paris, Beauchesne ; — de bons articles du P. Bainvel dans *Revue pratique d'Apologétique,* 15 juin 1918, et du P. du Bouays de la Bégassière dans *Messager du Sacré Cœur* de janvier 1917 ; — *La Dévotion au Sacré Cœur : orthodoxie et révélations privées*, par H. Judéaux *(Etudes,* 20 juillet 1917) : pages qui nous rappellent d'excellentes vérités, et dans une langue très vigoureuse mais qui eût gagné encore en force persuasive si elle s'était mieux dégagée de certaine allure oratoire qu'elle tient de son origine : l'article a fait le fond d'un discours prononcé à Paray-le-Monial trois semaines avant sa publication ; — une étude que le caractère même de son auteur met au-dessus de tout éloge : *Le culte du Sacré Cœur* (à propos de la consécration solennelle de la basilique de Montmartre), par Mgr Julien, évêque d'Arras *(Correspondant* du 10 octobre 1919). — Le P. Bainvel vient de donner de sa **Dévotion au Sacré Cœur de Jésus** une nouvelle édition, la V^e (in-12 de 650 p., 8 f., Beauchesne), très remaniée, surtout au chapitre final, *Tendances actuelles de la dévotion* (p. 566-598), subdivisé ainsi qu'il suit : 1° *la prière nationale ;* 2° *les consécrations* (consécration des familles et intronisation) ; 3° *la consécration des soldats* (les faits, le sens des faits et leur portée) ; 4° *la question du drapeau.* Le P. Bainvel dit en terminant :

« Qu'ils (les catholiques français) regardent comme *un bel idéal,* suivant la formule du cardinal Gasparri, la proclamation publique de sa royauté par l'image du Sacré Cœur sur leur drapeau national. Qu'ils travaillent à rendre possible la réalisation de ce bel idéal, en s'unissant pour une action qui refasse peu à peu la France, l'âme française, la famille française, la vie publique aussi bien que la vie privée... En attendant l'heure des réalisations officielles, plusieurs évêques ont prescrit ou recommandé de placer solennellement ce drapeau dans toutes les églises ou chapelles de leurs diocèses, pour qu'il y reste toujours exposé au regard des fidèles. »

Les pages qui vont suivre tendent à rappeler que cet idéal, pour inaccessible qu'il semble à l'heure présente, reste un idéal tout de même et ne mérite pas les dédains, les haussements d'épaules de quelques-uns, les épithètes de « ridicule » ou d' « insensé » dont on s'est permis de l'affubler.

et du 14 août 1918 : cf. Communiqué de l'Evêque de Poitiers, du 2 septembre) n'implique pas l'ombre même d'un préjugé contre la cause du drapeau :

Soit que l'évêque compétent, après avoir soumis, comme il l'a fait, probablement depuis longtemps déjà, l'affaire à Rome, ait insisté pour obtenir le jugement du Saint-Siège, soit que celui-ci, après un premier examen, ait estimé le cas assez intéressant et assez important pour le prendre directement en main, — dans les deux hypothèses ce qui apparaît avec évidence, c'est le sérieux et la gravité de la question... En attendant, la cause reste en l'état... Ce qui est acquis est acquis. Ce qui subsiste, comme donnée historique connue du public, ce sont les déclarations épiscopales : que le but à atteindre et les résultats produits « doivent être pris en considération » ; que le mouvement extraordinaire de piété, les conversions nombreuses, les résultats obtenus ont prouvé « quel esprit les inspire ». Rien de tout cela n'est changé... Ce serait donc blesser (et parfois gravement) la charité et la justice, que de jeter, par des insinuations malveillantes, l'ombre d'une suspicion sur une cause pleinement intacte ;

2o Il ne faut pas identifier, comme le font tant de gens qui parlent sans savoir, la question du drapeau du Sacré Cœur et la question de Loublande :

Dans l'ensemble des faits de Loublande, tels que Rome devra les examiner, la question d'un Message divin, nouveau et actuel, concernant le drapeau du Sacré Cœur, ne forme elle-même qu'un chapitre, le moins inconnu du public, *non pas peut-être le plus important*. Mais la question du drapeau du Sacré Cœur est très antérieure aux faits de Loublande, puisqu'elle date de la B. Marguerite-Marie, et qu'une tradition ininterrompue l'a amenée jusqu'à nous. Dans la question du Drapeau, Loublande, quelle qu'en soit l'importance, n'est qu'une incidente, qu'on pourrait couper sans trancher le problème, à plus forte raison sans le supprimer.

On a lancé des objections qui généralement tablent sur l'invraisemblance de la demande prêtée à N.-S. En pareille matière plus encore qu'en d'autres, la vraisemblance est quelque chose de fort subjectif, qui ne saurait fonder ni étayer un argument. La question n'est pas de savoir si la demande faite par N.-S. à Louis XIV, de l'apposition du Sacré Cœur sur son drapeau, est vraisemblable, mais de savoir si elle est réelle. Or, sur la réalité des révélations faites à la Bienheureuse, nous avons le jugement d'ensemble de l'Eglise, dont une formule saisissante nous est donnée par la liturgie elle-même : *Domine Jesu Christe, qui investigabiles divitias Cordis tui Beatæ Margaritæ Mariæ Virgini mirabiliter revelasti*... Et quant à la révélation en particulier du 17 juin 1689 (c'est le 17 juin que tombait cette année-là la fête du Sacré Cœur) [1], relisons ce que la Bienh. écrivait, le soir même, après la fête, à sa bonne Mère de Saumaise (de Dijon). Après avoir célébré les miséricordes du Cœur de Jésus et dit ce qu'Il attend des Filles de la Visitation, ce qu'Il leur promet en retour de ce qu'elles feront pour Lui et pour les pécheurs, elle ajoute :

Mais il ne veut pas s'en arrêter là : il a encore de plus grands desseins qui ne peuvent être exécutés que par sa toute-puissance, qui peut tout ce qu'il veut.

Il désire donc, s'il me semble, entrer avec pompe et magnificence dans la maison des princes et des rois, pour y être honoré autant qu'il y a été outragé, méprisé et humilié en sa Passion, et qu'il reçoive autant de plaisir de voir les grands de la terre abaissés et humiliés devant lui, comme il a senti d'amertume de se voir anéanti à leurs pieds. Et voici les paroles que j'entendis sur ce sujet :

« Fais savoir au fils aîné de mon Sacré Cœur, — parlant de notre roi, — que comme sa naissance temporelle a été obtenue par la dévotion aux mérites de ma sainte Enfance, et de même il obtiendra la naissance de grâce et de gloire éternelles par la consécration qu'il fera de lui-même à mon Cœur adorable, qui veut triompher du sien et par son entremise de celui des grands de la terre. Il veut régner dans son palais, être peint dans ses étendards et gravé dans ses armes, pour les rendre victorieuses de tous ses ennemis en abattant à ses pieds ces têtes orgueilleuses et superbes, pour le rendre triomphant de tous les ennemis de la Sainte Eglise. »

Or, remarque le P. Hamon, il ne faut pas avoir lu vingt pages des lettres de la Bienheureuse pour savoir combien à l'ordinaire elle est indécise, hésitante, persuadée de son infériorité, de son peu d'aptitude à n'importe quelle entreprise ; elle dit qu'il lui suffit de se mêler d'une affaire pour que l'affaire ne réussisse pas, elle croit qu'elle est ennuyeuse, qu'elle répète toujours la même chose, que la lecture de ses lettres doit être un supplice pour ses correspondants... Qu'on relise maintenant le Message royal que je viens de transcrire : est-ce assez affirmatif ? y a-t-il l'ombre d'une hésitation ? Il y a bien le « s'il me semble » du début : mais c'est par obéissance qu'elle le met [1]. Mais, après

[1] 17 juin 1689, le Message du Sacré Cœur au roi ; — 17 juin 1789, le jour où le pouvoir échappait définitivement à Louis XVI par le coup d'Etat du Tiers-Etat se proclamant Assemblée Nationale... Quelle coïncidence ! 17 juin 1689, le Sacré Cœur offre à Louis XIV d'être son protecteur contre tous ses ennemis ; 17 juin 1789, Louis XVI poussé dans la voie au bout de laquelle il trouvera la prison et l'échafaud !

[1] Mgr Delmont a pris texte de ce « *il me semble* » pour conclure que la B., dans son Message, exprimait ses sentiments personnels plutôt que les ordres du Sacré Cœur. Or, c'est sur le conseil de la Mère Greyfié que la B. avait adopté cette manière de dire :

« Je lui avais dit, écrit la M. Greyfié, de ne point parler des grâces extraordinaires qu'elle recevait, qu'en des termes douteux, comme « *il me semble* », et de ne point s'y fier avec tant de fermeté qu'elle ne fût prête à s'en départir sur le jugement de personnes qui lui seraient supérieures. Elle m'a paru toujours très fidèle à ce conseil » (cité dans Marcault, p. 26).

Mgr Delmont, pour mieux établir que la B., dans son Message, exprime des idées personnelles, s'appuie sur une lettre qu'elle écrivit aux environs du 10 août de cette année 1689 à la Mère de Saumaise (dont elle n'avait pas reçu de réponse) : — « Je vous avoue, ma chère Mère, que votre silence sur les deux grandes lettres que je m'étais donné l'honneur de vous écrire (celle du 17 juin, et une autre que nous n'avons plus) me fait un peu de peine, ne sachant à quoi l'attribuer, sinon que peut-être je vous ai marqué trop librement et simplement *mes pensées*, que j'aurais peut-être mieux fait de cacher sous un humble silence, ce que vous n'avez qu'à me témoigner, et je vous puis assurer qu'en cela je contenterai beaucoup l'inclination que j'ai à ne jamais parler de ces choses, mais plutôt les tenir ensevelies dans le secret du Sacré Cœur de mon divin Maître » : — sur quoi Mgr D., coupant sa citation, s'empresse d'ajouter : « Toujours est-il que demandes et promesses du Sacré Cœur ont ici disparu pour faire place aux pensées personnelles, aux désirs privés de la B., très respectables sans doute, mais n'ayant rien de l'autorité du divin Maître. »

La B. n'a pas parlé de « désirs privés » : elle a écrit au contraire : « *Il* (le Sacré Cœur) *désire... Il veut...* » Et c'est Mgr D. encore qui ajoute ce qualificatif « personnelles » qui n'est pas dans le texte, et qui ne pouvait pas y être, puisque la B. a témoigné dire les paroles qu'elle avait entendues : elle n'a pas menti. — Mais il y a autre chose. C'est que Mgr D. tronque sa citation. Il la tronque juste à l'endroit où elle allait devenir ruineuse pour son argumentation : la phrase de la B., en effet, continue ainsi : « lequel (le divin Maître) m'est témoin

cela, quelle vigueur ! quelle décision ! Si l'on pouvait reprocher quelque chose à la Confidente du Cœur de Jésus, ne serait-ce pas plutôt l'audace de son récit, où elle engage N.-S. lui-même : « Voici les paroles que j'entendis » ? Elle a conscience de son audace : voyez-la, au début, prendre comme une précaution oratoire et avertir la Mère de Saumaise qu'il s'agit cette fois d'un chef-d'œuvre de la « toute-puissance qui peut tout ce qu'elle veut. » Et puis, son Message dit, quand l'émotion est passée, quand l'idée divine refroidie et comme apaisée par le fait d'avoir été exprimée, cesse de la soulever, quand elle redevient à ses propres yeux la distraite Assistante du monastère de Paray, la religieuse qui se sait tant discutée (et qui n'a pas cessé de l'être), alors, filialement, elle se tourne vers sa bonne Mère de Saumaise comme pour voir ce qu'elle pense ; et, devinant un sourire, elle ajoute simplement ces lignes : — « Vous aurez sujet, ma bonne Mère, de vous rire de ma simplicité à vous dire tout cela, mais *je suis le mouvement qui m'en est donné au même instant.* »

III. — On objecte l'indignité de Louis XIV... Est-ce que Constantin était un Saint quand Dieu lui a confié la mission d'arborer le Labarum, avec promesse de victoire sur ses ennemis ? Que fut sa vie après sa conversion (encore que je n'accepte pas le jugement très sévère qu'ont porté sur lui, à l'occasion du Jubilé de 1913, même des écrivains catholiques) ? Est-on sûr seulement qu'il n'ait pas différé, jusqu'au lit de mort, de recevoir le baptême ?... Clovis méritait-il, par ses vertus personnelles, de devenir l'élu de Dieu pour ramasser sous son sceptre toute la terre gauloise et fonder le premier un royaume catholique sur les ruines du monde romain, ce qui vaudra à ses successeurs le titre de fils aînés de l'Eglise ?... Et Charlemagne ? que direz-vous des débordements de sa vie privée, ou de ses empiétements et de ses prétentions en matière de gouvernement ecclésiastique ? Il faisait meilleur encore pour l'Eglise s'accommoder du gallicanisme d'un Louis XIV... Quel pauvre sire que Charles VII quand Dieu lui envoya Jeanne d'Arc !... Quel triste individu que Henri IV quand Dieu fit pour lui ce miracle de conversion qui sembla si extraordinaire qu'à Rome on se tint des années sur la réserve avant d'y croire ! Miracle unique en un siècle où tant de têtes couronnées avaient passé à l'hérésie et contraint leurs peuples à en faire autant, sans qu'on en eût vu encore aucune revenir de l'hérésie à l'Eglise !... Louis XIV, sept ans avant le Message, avait fait ou laissé faire à Colbert et à son clergé la fameuse Déclaration des IV Articles (1682) ; mais, à peu d'années de là (1693), il allait prendre la parole personnellement et faire de ladite Déclaration une rétractation si nette, si pleine que je crois qu'on n'en trouverait guère d'analogue dans l'histoire des rois.

Mais il y a autre chose. La question n'est pas là. Quoi qu'il en soit de la dignité ou de l'indignité que nous pouvons trouver, nous, à l'instrument dont Dieu faisait élection, la vérité est que le roi de France, à cette date de 1689, était le champion, le représentant de la cause catholique contre la cause du démon. L'Europe (Angleterre, Hollande, Allemagne et tous les pays dépendant de la Maison d'Autriche) est en armes contre la France. L'âme de la coalition, c'est Guillaume d'Orange, d'abord stathouder de Hollande, puis, depuis novembre 1688, roi d'Angleterre, où il vient de détrôner, par une attaque brusquée et d'une rare audace, son beau-père Jacques II.

Or, cette Révolution de 1688, c'est, pour l'Angleterre, l'écrasement et l'oppression légale des catholiques et l'adieu définitif à la tentative de renaissance catholique qui avait marqué le règne de Jacques II ; puis, pour l'Europe, c'est le point de départ d'un ordre politique nouveau ; c'est l'avènement, dans le régime politique des Etats, de l'idée de séparation d'avec Dieu. Tel est le sens de la fameuse Déclaration des droits que Guillaume, à peine installé à Londres, promulgua (23 février 1689) et où l'on peut découvrir déjà l'inspiration générale de la Déclaration française des Droits de l'homme. (Mourret, *Ancien Régime*, p. 288).

C'est cette idée de laïcisme politique qui devient le principe inspirateur du philosophisme du XVIII^e^ siècle : — « De même que toutes les discussions politiques du XVI^e^ siècle avaient eu pour objet la Réforme, dit Paul Janet, celles du siècle suivant devaient se rattacher directement ou indirectement à la Révolution d'Angleterre. » *(Histoire de la science politique,* 2^e^ édit., t. II, p. 265).

Sans la Révolution d'Angleterre, point de philosophisme, donc point de Révolution française. Sans la Révolution d'Angleterre, point de Maçonnerie organisée : la Maçonnerie existait déjà auparavant, elle fut l'auxiliaire de Guillaume d'Orange en 1688, Guillaume d'Orange prit les Loges sous sa protection et présida plusieurs fois leurs Assemblées ; et c'est à l'ombre de la couronne issue de la Révolution de 1688 que la Maçonnerie a pu réaliser sa grande unification et organisation de 1717 et promulguer, à Londres, en 1723, les Constitutions Générales dont nous avons parlé plus haut.

Sans la Révolution d'Angleterre, peut-on dire encore, point de Prusse, puisque c'est la pesée de l'Angleterre qui a décidé les Habsbourgs, d'abord justement récalcitrants, à reconnaître la nouvelle royauté proclamée à Königsberg en 1701. — Et sans l'Etat prussien, la Russie ne fût pas devenue ce qu'elle a été, l'immense Empire dont la chute marquera l'heure de la libération pour beaucoup, puisque c'est sur la Prusse, sur l'alliance prussienne que la Russie s'est appuyée tout le long du XVIII^e^ siècle et encore du XIX^e^.

Supprimez la Révolution de 1688, supposez

de la violence qu'il faut que je me fasse pour en parler ; à quoi même je ne pourrais me résoudre, *s'il ne me faisait connaître qu'il y va de l'intérêt de sa gloire,* pour laquelle je sacrifierais de bon cœur des millions de vies si je les avais, pour le grand désir que j'ai de le faire connaître, aimer et glorifier. »

éteinte dans la défaite la nouvelle royauté orangiste, — et c'est l'Europe chrétienne se développant dans un tout autre sens et avec une toute autre configuration politique, c'est l'Europe orientée vers une nouvelle voie, — une voie qui ne peut être qu'excellente, puisque le Message envisage, en même temps que la victoire du roi de France, sa « naissance de grâce et de gloire éternelles », c'est-à-dire sa conversion.

La cause de Louis XIV se confondait donc, en ce moment-là, avec la cause même de l'Eglise [1]. Une fois de plus, les intérêts français coïncidaient avec les intérêts catholiques, comme c'est arrivé tout le long de l'histoire, quelle que soit par ailleurs l'indignité du gouvernement qui préside à nos destinées. Mais, cette fois, l'indignité même, si indignité il y eut, ne devait pas être de durée, puisque le Cœur de Jésus voulait un triomphe :

> Notre-Seigneur, dit excellemment le P. Hamon, ne recherche pas ce qu'est Louis XIV au moment où il manifeste son choix divin à la Bienheureuse, il dit seulement que son Cœur sacré veut triompher du cœur du roi... Il le choisit donc, pourrait-on dire, non pas à cause de ce qu'il est aujourd'hui, mais en prévision de ce qu'il sera demain, et parce qu'il est libre de choisir qui il veut. On peut penser que c'est un peu de cette manière que se fit l'élection de Paul sur le chemin de Damas.

IV. — On a prétendu encore que l'hommage demandé à Louis XIV par le Message de 1689 était personnel, d'ordre tout à fait privé, sans caractère national.

Et l'on allègue comme preuves : 1° que « *l'édifice* où doit se faire la consécration sera un *oratoire* du roi ». Pourquoi donner à cette phrase le mot « oratoire » pour attribut, après qu'on lui a donné pour sujet le mot « édifice » ? La Bienheureuse ne parle pas d'*oratoire,* mot qui indique d'ordinaire un lieu de dimensions restreintes, une petite chapelle où le maître de la maison trouve place avec quelques familiers ; elle parle d'*édifice :* « *faire faire un édifice,* dit-elle, où serait le tableau de ce divin Cœur pour y recevoir la consécration et les hommages du roi et de toute la Cour » : *faire faire,* donc ce n'est pas la chapelle du Château de Versailles qu'elle a en vue, mais quelque chose de nouveau, en dehors du Palais... *Toute la Cour :* qu'était-ce que « toute la Cour » de Louis XIV ? La seule maison civile du roi montait à 4.000 personnes ; sa maison militaire était évaluée à 10.000 ; les maisons des princes, à 2.000 ; Versailles, depuis que Louis XIV s'y était installé, s'était peuplé de 80.000 habitants, dont le noyau était formé par la haute noblesse du royaume... Un hommage auquel devait prendre part toute cette Cour, étant donné les éléments hiérarchiquement très distingués qui la composaient, ne revêtait-il pas quelque chose de national ? Un hommage rendu aujourd'hui par notre Parlement serait indubitablement qualifié national : or, nos députés sont encore plus loin de représenter la vraie France que ne pouvait l'être la Cour de Louis XIV.

On dit 2° que « les étendards où serait peint le Cœur de Jésus sont les étendards *personnels* du roi ; les armes où il serait gravé sont les armes du roi ». Pourquoi ajouter ce « personnels » au texte ? Le Message envisage les « étendards » du « Fils aîné de mon Sacré Cœur », c'est-à-dire du roi de France, du représentant de la France, puisque, s'il est le Fils aîné du Sacré Cœur, ce n'est que parce que la France est la fille aînée de l'Eglise, de l'Epouse du Christ. Dès lors, ce n'est pas des étendards personnels du roi qu'il peut être question, mais des étendards du représentant de la France, des étendards nationaux.

Pourquoi encore ce pluriel de majesté, « ses étendards » ? Si N.-S. n'avait eu en vue que le fanion personnel du roi, n'aurait-il pas dit simplement : « son étendard ? »... Mais ce pluriel a une raison. C'est qu'en 1661 Louis XIV avait aboli la charge de colonel général et donné à la couronne tous les privilèges y attachés : le roi ainsi devenait le colonel général de ses troupes. Chaque régiment possédait une compagnie dite « compagnie colonelle » qui portait l'étendard royal, l'étendard blanc. Les autres compagnies avaient encore des drapeaux variés qui n'avaient guère entre eux qu'un signe commun : la croix blanche qui en divisait le champ en quatre quartiers. En sorte que, en somme, l'étendard royal était le drapeau de l'armée. Dès lors ne semble-t-il pas que N.-S. ait voulu, par ce pluriel, viser la collectivité de tous les étendards royaux des différents régiments, par conséquent quelque chose de vraiment national ?

On allègue enfin 3° que la fête à établir doit bien être une fête publique, mais non une fête nationale : — « Ce qu'on demande au roi, c'est d'user de son influence pour l'obtenir du pape, — et non pas comme une fête nationale, mais comme une fête religieuse, une fête d'expiation et d'hommage pour réparer les fautes des chrétiens envers l'Eucharistie. »

Fête nationale ? Evidemment, si l'on entend ce mot au sens de notre 14-Juillet, ou de l'*Independence day* des Etats-Unis, ou de l'*Empire day* de l'Angleterre, ou du *Sedantag* des Allemands, il n'est pas question de cela, ni au temps de Marguerite-Marie, ni aujourd'hui. Mais c'est jongler sur les mots que de ne pas reconnaître le caractère national à une fête religieuse, expiatrice, réparatrice, qui doit être demandée à Rome par le pouvoir civil et dont la célébration doit être récompensée non seulement par des grâces particulières accordées au roi, mais par des grâces nationales, puisque N.-S. promet un heureux succès aux armes du roi : qu'y a-t-il de plus national que la victoire d'un roi ?

Nos Evêques aussi bien, par leur vœu collectif

[1] Même hors de France, même à Vienne, il semble que l'on en ait eu quelque sentiment. Le Habsbourg, Léopold I, avant de s'engager dans l'alliance anglaise, demanda (ce qu'il n'avait pas fait en d'autres circonstances, p. ex., quinze ans plus tôt, quand il lia partie avec la Hollande) une consultation de théologiens pour couvrir sa responsabilité. La consultation, longue et embrouillée (il n'était pas facile vraiment de légitimer la solution demandée), a été publiée jadis par Onno Klopp ; et il y a longtemps que je songeais à en faire part à nos lecteurs. J'espère que l'occasion s'en retrouvera.

(25 mai 1916) de faire célébrer solennellement dans tous les diocèses la fête du Sacré Cœur le vendredi après l'Octave de la Fête-Dieu, n'ont pas répondu à une demande spéciale du Sacré Cœur à eux adressée, mais aux demandes faites par le Sacré Cœur à la B. Marguerite-Marie. Ils ont eu les yeux fixés sur les promesses de Paray : « Pleins de confiance dans les promesses de Paray-le-Monial que la gravité de l'heure rend encore plus présentes... » Quelles promesses ? Elles doivent être en corrélation étroite, en équation directe avec les grâces qu'ils demandent. Or, nos Evêques demandent deux grâces nettement nationales : l'une, temporelle : la prompte victoire de nos armes ; l'autre, spirituelle : la régénération chrétienne de notre patrie.

V. — On s'est insurgé contre l'idée d'apposer l'image du Sacré Cœur, emblème de paix et d'amour, sur des drapeaux qui doivent présider à des entr'égorgements.

Mais la Croix, elle aussi, est un emblème d'amour, *pax et reconciliatio nostra*. Qui se scandalise de la voir figurer sur les drapeaux qui président, non pas à des entr'égorgements, mais à l'œuvre de la justice ? La justice est une condition de la paix.

On répond que la Croix est un signe héraldique... Oui ; mettons qu'elle est devenue un signe héraldique et que ceux qui la portent, décorés ou princes, ne songent plus guère qu'elle est le signe de notre Rédemption (ils y songent peut-être plus qu'on ne croit). Mais, si elle est devenue signe héraldique, elle a été nettement, au début, un signe religieux, et c'est la Croix du Christ que l'on a voulu glorifier quand on a fait de la Croix en général un signe d'honneur. Comme S. Augustin en avait conscience quand il s'écriait, triomphant : *Jam in fronte regum crux illa fixa est, cui inimici insultaverunt !*

La dévotion au Sacré Cœur, dit-on encore, est une dévotion catholique, universelle. Pourquoi la confisquer au profit de la France, en faisant de l'image du Cœur de Jésus la caractéristique de notre drapeau ? — Nous ne confisquons rien du tout. Notre-Seigneur nous demande de graver sur notre drapeau l'image de son Cœur : nous le faisons. Mais ce n'est point une caractéristique que nous prétendons monopoliser. Nous n'empêchons personne d'en faire autant. Notre gloire, c'est que le Cœur de Jésus ait voulu commencer par nous ; mais s'il inspire à d'autres peuples de nous suivre [1], ce ne sera pour nous de sa part qu'une nouvelle bénédiction, puisque par là il nous conférera une gloire nouvelle, celle d'être des initiateurs. Plusieurs nations portent aujourd'hui l'image de la Croix sur leur drapeau : il y en a une évidemment qui a commencé. Les autres ont-elles crié à la confiscation ? Non ; elles restaient libres de suivre l'exemple donné ; et elles l'ont fait.

Il y a certes quelqu'un aujourd'hui qui veut confisquer à son profit cet emblème du Cœur : c'est la Franc-Maçonnerie. Au Drapeau du Cœur de Jésus ils substituent le Drapeau du cœur maçonnique. Suivez les articles de Jean Hennessy (député de la Charente) dans le journal maçonnique *La Société des Nations*, tout le long de l'année 1918, notamment l'article du 2 février, intitulé : *Le drapeau de la Société des Nations*.

Hennessy propose « un drapeau bleu, couleur du ciel et des mers ». On y ajoutera : 1° un disque d'or, image du soleil : le soleil est l'emblème maçonnique du naturalisme et figurait déjà dans la gravure du frontispice de la Ire édition des *Constitutions Générales* données par Anderson à la Maçonnerie en 1723 ; — 2° un triangle, mais *la pointe en bas*, pour signifier l'émancipation de l'humanité (le renversement de l'autorité), tandis que le triangle avec la pointe en haut est l'emblème de l'autocratie et de la divinité. Mais, comme le peuple ne saisirait pas l'apport de liberté, de fraternité et de souveraineté démocratique contenu dans ce triangle renversé, on propose — 3° d'insérer « au centre du triangle *l'image d'un cœur* », pour donner « à ce symbole une expression sensible, plus à la portée des masses, car le triangle, bien qu'ayant la même signification, est plus abstrait. »

Et ceci n'est pas un simple projet, c'est chose faite. Depuis plusieurs années, il y a à Bordeaux une fabrique de drapeaux maçonniques du Sacré Cœur et de médaillons maçonniques du Sacré Cœur. Ceux-là, la police ne les confisque pas.

Sur ces médaillons, le cœur est surmonté d'une

[1] Et déjà c'est ce qui commence à se faire. Le 26 mars 1917, étaient offerts à la chapelle de la Visitation de Paray-le-Monial, en une cérémonie solennelle, et déposés sur la Châsse de la Bienheureuse (où ils flottent toujours) les drapeaux des pays alliés, français, anglais, belges, russes, italiens, japonais, serbes, roumains et polonais, tous écussonnés de l'image du Sacré Cœur. Et le cardinal Bourne, archevêque de Westminster, prononçait à cette occasion un discours dont voici la conclusion :

« Seigneur, recevez, avec l'élan de nos âmes, ces emblèmes de la terre, *couverts, suivant votre désir, de l'emblème et de l'organe de notre salut*. Que cette union de peuples et cette réunion d'emblèmes ne soit pas un vain signe, et que votre volonté soit faite par tous ces peuples, conscients de ce qu'ils vous doivent, sur la terre comme au ciel. »

Déjà encore, en Amérique, on a donné le nom de « République du Sacré-Cœur » à la Colombie, consacrée au S. Cœur par le Président même de la République, et où le jour du S. Cœur a été déclaré Fête nationale (Colombie, étendue égale à la France, l'Espagne, le Portugal, la Belgique, la Hollande et la Suisse réunis ; population de 4 millions et demi d'habitants). — En Europe, la Belgique et l'Espagne ont suivi, cette année, l'exemple de la Colombie. Le cardinal Vico, légat pontifical aux fêtes de la Consécration de la Basilique de Montmartre, en a félicité ces trois pays et a émis le vœu « que la consécration de ce temple matériel soit un stimulant pour la consécration des individus, des familles et des nations au Sacré Cœur. » (Discours du 16 octobre 1919). — Voir, dans *France illustrée* du 13 sept. 1919 (la Revue des Orphelins-Apprentis d'Auteuil), le texte de la Consécration de l'Espagne au S. Cœur, composée et lue par le roi Alphonse XIII le 30 mai, à l'issue d'une Messe célébrée en plein air pour l'inauguration d'une grande statue du S. Cœur, sur une hauteur voisine de Madrid, au lieu dit *Notre-Dame des Anges* (qui est considéré comme le centre géographique de l'Espagne) :

« De cette hauteur que nous avons choisie pour Vous comme symbole du désir qui nous anime que Vous présidiez à toutes nos entreprises, bénissez, Seigneur, les pauvres, les ouvriers, les prolétaires, pour que, dans la pacifique harmonie de toutes les classes sociales, ils trouvent la justice et la charité qui rendent plus douce leur vie et leurs travaux plus supportables. Bénissez l'Armée, bénissez la Marine...» — Le même acte a été lu, le même jour, à la même heure, en présence également des autorités civiles et militaires, dans toutes les églises d'Espagne.

flamme d'où émerge la Croix (comme chez nous); mais, au lieu de la couronne d'épines, il est entouré de la *chaîne fraternelle*, expression de la « rénovation universaliste » ; il porte pour exergue les deux mots : *Psychologie, Science;* et il repose au centre de l'étoile flamboyante aux couleurs symboliques.

Au revers, le cœur de Marie, symbolisant le cœur maternel de la Patrie humaine, cœur féminin, tandis que le cœur de Jésus symbolise le cœur paternel de l'Humanité, cœur masculin : « Cœur de l'homme, cœur de la femme, tous deux *divins* dans leur principe spirituel et *naturel* » [1].

Diabolus simius Dei. La Société des Nations aura ses emblèmes religieux, parce qu'elle sera une religion. Ecoutez cet article du journal maç. *La Société des Nations*, n° du 4 juillet 1918, signé Emile Piguet, rédacteur en chef dudit journal. Vous y prendrez une idée de l'impiété hideuse jusqu'où ces gens-là poussent le démarquage de ce que nous avons de plus saint :

> Oui, j'écris bien en tête de ces lignes : la Religion de la Société des Nations... La Société des Nations ne sera pas si elle n'est pas l'enthousiasme qui fait vibrer le cœur populaire, si elle n'apparaît pas aux peuples comme la clarté rédemptrice qui luit, là-bas, au fond des ténèbres humides qui enveloppent, en note tragique aujourd'hui, d'un voile funèbre, tous les songes meurtris de ceux qui souffrent, qui saignent et qui meurent.
>
> Ce n'est pas la science qui fait les révolutions, mais la *foi*. Si vous ne représentez au peuple la Société des Nations que sous l'image d'un Palais de Justice, prenez garde, le peuple passera, indifférent devant son portique d'airain, car au fond de votre palais il n'apercevra pas, de l'éternelle voie douloureuse qu'il suit éternellement, *le tabernacle qui recèle la Vie, le tabernacle qui renferme le pain de Vie* vers lequel se tendent ses lèvres et ses rêves affamés. Mais si, dans la route de son calvaire séculaire, vous dressez l'idée de la Société des Nations, comme un Temple dont le parvis doit être la pierre tombale de la guerre, si *du sanctuaire où rayonne l'hostie de l'Amour*, vous lui faites entendre les immenses harmonies des Alleluias chantés par les voix de tous les hommes, alors le Peuple prêtera l'oreille et ouvrira son cœur !
>
> ...Prêchez-lui *la foi nouvelle* qui ne transporte pas seulement les montagnes mais qui les rapproche : *la foi dans la puissance révolutionnaire de la Société des Nations, la Société des Nations devant être la plus grande révolution de tous les temps...*
>
> Cette révolution aura pour berceau le cœur populaire ou elle ne sera pas...
>
> Dites à tous les souffrants que la Société des Nations est *le terme de leurs souffrances;* à toutes les mères qu'elle est la tranquillité des berceaux ; à toutes les fiancées, à toutes les femmes, qu'elle est la sécurité des foyers ; à toutes les intelligences, *qu'elle est la lumière;* à tous les désabusés, *qu'elle est la certitude ; à tous les hommes, qu'elle est la Voie, la Vérité et la Vie.*
>
> Allez, soyez des apôtres, que vos lèvres soient de feu quand vous prononcerez les mots sacrés. Parlez de la Société des Nations, gravement, religieusement, *comme le prêtre qui distribue l'eucharistie.*
>
> Ainsi que l'a crié mon grand confrère Henry Bataille :
>
> Sur de nouveaux martyrs qu'un dogme neuf se fonde !
>
> ... Que la Société des Nations soit la nouvelle arche sainte portée sur les épaules redressées des peuples, et les peuples vous suivront, et sept fois ils feront le tour de la Jéricho éternelle, la citadelle bardée de fer et hérissée de canons, et les murailles tomberont.
>
> Sans le peuple vous ne pouvez rien. Et pour avoir le peuple conquérez son âme, *nourrissez-le de la foi, la nouvelle Foi humaine dans la divinité de l'Humanité.*
>
> Ah ! découvrez-lui, par delà les ténèbres ensanglantées, la vision de la grande et définitive lumière.
>
> La Société des Nations ? Le salut. Le salut. La Terre Promise ! (et il cite ici longuement le *Quelle Jérusalem nouvelle* de Racine).
>
> ...Oui, la voilà, la Religion nouvelle !... Et tous les douloureux, et tous les meurtris, et toutes les mères, et tous les petits enfants, les bras tendus vers elle, vers elle, le Salut ; vers elle, la Beauté ; vers elle, la Joie ; vers elle, la Société des Nations, croiront en elle et chanteront son cantique comme le barde populaire :
>
> Aimons-nous et, quand nous pouvons,
> Que le canon se taise ou gronde,
> Buvons, buvons, buvons (!)
> A l'indépendance du monde !
>
> ...Et que la terre enfante son Sauveur !

VI. — Et il s'est trouvé des Français enfin pour déverser le ridicule sur la candeur de compatriotes qui osaient bien rêver de pareille merveille, l'apposition, par la France de la Chambre de 1914, de l'image du Sacré Cœur sur le drapeau national ! Ce n'est certes pas de notre Chambre que nous avons jamais attendu quoi que ce soit de bon ; mais veut-on dire, après tout, que nous soyons condamnés à subir éternellement ce régime ? On ne désespère pas ainsi de ceux qu'on aime. Il y a un pessimisme qui est terriblement révélateur de la tiédeur du patriotisme... En l'an 312, la Rome de Maxence pourchassait les chrétiens ; au printemps de 313, la Rome de Constantin lançait l'immortel Edit. L'histoire de l'Eglise, et l'histoire aussi de la France, est faite de résurrections.

On a ridiculisé aussi, après la victoire, ceux qui avaient fait du drapeau du Sacré Cœur une condition nécessaire de cette victoire. Ceux-ci (étaient-ils si nombreux ?) s'étaient certainement avancés un peu loin (encore que nous ne sachions pas s'il ne nous reste pas de pénibles victoires à remporter avant de retrouver l'équilibre de la vie normale). Mais enfin, tel semblait être le sens obvie du Message de 1689 : le Sacré Cœur premier servi, la victoire ensuite. Et après ? Dieu reste bien libre toujours d'intervertir l'ordre des facteurs et de donner la victoire d'abord, dans la prévision que le reste viendra ensuite. Jésus-Christ dans l'Evangile impose la plupart du temps la foi comme condition de ses miracles *(secundum fidem vestram fiat vobis... Si credideris, videbis gloriam Dei);* mais d'autres fois aussi, il accorde le miracle d'abord, et ne demande qu'ensuite l'acte de foi (par exemple, à l'aveugle-né)... Dieu n'a pas attendu, pour nous donner Jeanne d'Arc, la conversion de Charles VII. Bien mieux, le roi remerciait à sa manière la Providence en promulguant, quelques années après le martyre de Jeanne d'Arc, la Prag-

[1] *Echo de l'Invisible*, mai 1916 (revue maçonnique qui paraît à Bordeaux). Voir des fac-similés et une série d'articles de journaux maçonniques sur la question dans *Drapeau National du S. Cœur*, de Mgr Jouin, p. 1-26, et *Quelques documents*, de M. Gaudeau, p. 43-54. — Sur Wilson et la Société Maçonnique des nations, voir deux articles documentaires dans l'*Idéal* (M. Coubé) de septembre 1919.

matique Sanction de Bourges, qui était une organisation schismatique de l'Eglise de France ; mais il ne s'entêtait pas, et déployait ensuite, pour l'extinction du schisme des Bâlois et la pacification de l'Eglise, un zèle qui fut hautement célébré par Nicolas V... La première fois que Dieu donna à la France la rive gauche du Rhin (printemps de 1797), comment l'en avons-nous remercié ? En faisant à quelques mois de là le coup d'Etat du 18 Fructidor (4 septembre) qui installait chez nous le régime dit fructidorien, le plus vil et le plus bas régime que nous ayons jamais subi : la Terreur avait eu quelque grandeur encore, de la crânerie dans la scélératesse ; le régime directorial de Fructidor épousa toutes les haines et les férocités de la Terreur, avec la lâcheté et l'hypocrisie en plus. Mais Dieu voyait plus loin que les hommes et tenait prêt, pour le moment voulu, le négociateur du Concordat.

On a dit encore que le drapeau du Sacré Cœur ne peut que consacrer un ordre de choses déjà établi, qu'il ne peut être que le couronnement d'un retour qui mettra bien cent ou deux cents ans à s'effectuer. — D'abord, de quel droit impose-t-on pareil délai à la Providence ? Et puis, pourquoi le drapeau du Sacré Cœur, au lieu d'être le couronnement d'un ordre social longuement préparé, ne pourrait-il pas en être l'annonce, l'inauguration ? [1] Il n'est pas nécessaire que la France, pour arborer le drapeau du Sacré Cœur, soit convertie ; il suffit qu'elle songe à se convertir, à se tourner vers le Cœur de Jésus, à n'en plus détourner systématiquement les yeux. Tout individu qui arbore l'image du Sacré Cœur, n'est pas un saint pour autant ; il témoigne seulement qu'il n'est pas endurci dans la haine de Dieu, qu'il n'est pas sans envisager l'heure du retour. De même une nation. Le drapeau du Sacré Cœur est le signe du règne social de Jésus-Christ ; — mais il en est le moyen aussi. L'image du Sacré Cœur gravée par les pouvoirs publics sur le drapeau national, est-il un moyen plus efficace de ramener dans les esprits l'idée du règne social de Jésus-Christ ?

Le P. Judéaux nous cite un bien touchant mot d'enfant. Un jour, un enfant s'arrête avec son père devant une statue du Sacré Cœur. Il la considère avec étonnement, et soudain : — « Oh ! papa ! regardez ! Le Bon Dieu nous aime tant, qu'il lui est sorti un cœur ! » Mot qui n'est pas seulement d'une pieuse candeur, mais d'une profonde théologie, puisqu'il nous rappelle cette « extase » d'amour par laquelle Dieu fut en quelque sorte jeté hors de lui-même (comme le dit l'auteur des Noms divins : *Ipse Deus propter amorem est extasim passus*) pour s'incarner dans notre nature, vivre parmi nous, mourir comme nous, rester avec nous dans son Eucharistie jusqu'à la fin des siècles... C'est tout cela que nous rappelle l'image du Sacré Cœur.

[1] N'est-ce pas en ce sens qu'il faut entendre les mesures par où nos Evêques ont permis, recommandé ou prescrit d'arborer ce drapeau dans les églises ?

Cet enfant l'avait senti, tendrement ; il avait trouvé, dans la naïveté de sa foi, le sens de l'amour du Cœur de Jésus. Au fond de plus d'une des objections que l'on a faites contre le drapeau du Sacré Cœur, n'y a-t-il pas, je ne dis pas un manque d'amour, mais un manque d'intelligence des richesses d'amour dont est consumé le Cœur de Jésus pour nous tous, et pour notre France en particulier, — pour cette France qu'il est trop facile sans doute de taxer d'athéisme officiel, mais qui aime tant Notre-Seigneur et qui est tant aimée de lui, à qui Notre-Seigneur continue à faire l'honneur de choisir chez elle des légions d'âmes d'une ferveur incomparable, l'honneur de prendre chez elle ce qu'il a de plus cher, ses apôtres, puisqu'elle est restée (suivant le mot du cardinal-légat au Congrès eucharistique de Lourdes, 26 juillet 1914) « la grande pourvoyeuse de l'apostolat », — pour cette France qui en un jour inoubliable a entendu tomber des lèvres de Pie X des accents prophétiques d'une radieuse espérance ? Parmi les invocations au Sacré Cœur qui ont été enrichies d'indulgences par Pie X, médite-t-on assez celle-ci : *Cœur Sacré de Jésus, je crois à votre amour pour moi,* écho elle-même de la parole où l'Apôtre bien-aimé résumait toute sa carrière, tout ce qu'il avait conscience d'avoir fait pour le service et la gloire de son bon Maître ? Tout cela tenait dans un mot : il avait cru à l'amour de Dieu, *et nos credidimus caritati quam habet Deus in nobis.*

VII. — Un des pamphlétaires qui mirent avec le plus de vigueur leur talent au service de la politique de cet atroce Guillaume d'Orange dont nous venons de parler à propos du Sacré Cœur, ce fut Daniel Defoë, l'auteur de *Robinson Crusoë* (paru en avril 1719 : on en a célébré cette année le deuxième centenaire : voir Georges Grappe, *Revue hebdomadaire,* 2 août).

Bizarre existence, presque aussi mouvementée, mais moins innocente que celle de son *Robinson.* Né 1661 à Londres ; son père, boucher de profession, et, de religion, dissident non-conformiste. A quatorze ans, il entre à Newington Green, sorte de séminaire (ou d'académie) *for the draining of ministers,* pour la formation des ministres de la secte non-conformiste. Il y passe cinq ans et en sort merveilleusement armé pour tous les labeurs de sa vie d'écrivain, rompu à tous les problèmes de la théologie, muni d'une culture générale très étendue, maître d'une demi-douzaine de langues (latin, grec, français, italien, espagnol).

Toutefois il n'entre pas dans la cléricature. La cléricature non-conformiste était une vocation qui ne nourrissait pas son homme. Mais il n'entre pas davantage dans la littérature. A peine sorti du séminaire, il entre (vers 1680) comme apprenti chez un bonnetier : pourquoi ? Peut-être goût des aventures ; plutôt amour du négoce et ce sens commercial qui, sous toutes ses formes, y compris le vol, fera le fond de tous les personnages nés plus tard de son imagination. Mais le sens pratique

n'étouffe pas la fantaisie chez lui ni le sectarisme. Il écrit dès 1683 son premier pamphlet, s'affilie à des sociétés secrètes contre le roi (ce pauvre Charles II, qui mourra en effet catholique), prend part au complot du duc de Monmouth (fils naturel de Charles II) contre son père (1685), puis, le complot échoué et Monmouth en fuite, cherche à se faire oublier et ouvre, au plein jour de la rue, une boutique de bonnetier dans Cornhill.

Mais voici (quelques mois seulement après l'aventure de Monmouth) Jacques II sur le trône (1685). Jacques II est catholique ; il promulgue la fameuse déclaration de liberté de conscience qui met sur un pied d'égalité avec l'Eglise anglicane officielle tous les cultes dissidents (donc, y compris le culte catholique). Emoi universel. Les non-conformistes ne veulent pas du cadeau qui leur est fait, puisqu'il doit profiter aux catholiques. Defoë rentre dans la mêlée, d'abord sous le voile de l'anonymat (il faut bien songer aux intérêts de son commerce !), mais figure bientôt fièrement dans le cortège triomphal qui accueille Guillaume d'Orange entrant à Londres (13 février 1689, à la suite de la révolution dite de 1688, novembre). Il n'en fait pas moins faillite, va se cacher un temps à Bristol pour fuir ses créanciers, rentre à Londres où le gouvernement du roi Guillaume lui ménage une petite sinécure, prend vigoureusement parti contre le pacifisme anglais qui ne veut pas épouser la haine implacable du roi contre la France (guerre de la Ligue d'Augsbourg), mène sa campagne de pamphlets jusqu'à la paix de Ryswick (1697) ; continue, après la paix, à prêcher le militarisme, la constitution d'une armée permanente, toujours d'accord avec le roi, qui a fait de lui une façon de conseiller intime, son porte-plume.

Mort soudaine du roi (d'une chute de cheval), mars 1702. Levée de boucliers contre Defoë : il y a quinze ans que la multitude de ses ennemis, hommes politiques ou membres du haut clergé, guettent l'occasion. Un nouveau pamphlet (contre l'Eglise établie) le fait décréter d'accusation (1703). Il se terre d'abord, puis, obligé de se livrer, est condamné : 200 marks d'amende, exposition trois jours de suite au pilori, prison tant qu'il plaira à la reine, enfin sept années de surveillance.

Defoë fait son pilori, dans les quartiers les plus populeux de Londres, salué comme un martyr par la foule, — sa prison ensuite à Newgate, au contact de la pègre la plus bigarrée du royaume, voleuses, recéleuses, mégères équivoques, courtisanes vieillies et cyniques, fausses monnayeuses et faiseuses d'anges... Tout autre que Defoë en eût été écœuré. Defoë ne s'écœure ni ne s'afflige. Dans les situations les plus tragiques, il n'a jamais perdu son temps en vains retours sur son infortune ; il s'est toujours, et du premier coup, adapté aux circonstances, pour en tirer le meilleur parti possible. C'est un type rare d' « adaptation ». Il puise, dans son ambiance de Newgate, cette documentation humaine qui donnera tant de prix à l'œuvre littéraire de la dernière partie de sa vie. Il entreprend, dès sa prison, et poursuivra une dizaine d'années durant la fameuse *Revue* (d'abord bi, puis tri-hebdomadaire, 4 petites pages in-quarto) qui est sans doute le tableau le plus complet que nous possédions de la vie anglaise sous les deux règnes d'Anne et de Georges Ier. Très en avance sur son temps, Defoë est, dans cette *Revue,* un des fondateurs du journalisme moderne : toutes les rubriques essentielles de notre presse y trouvent place, depuis l'article de fond (celui qu'on appellera le *leader* et qui traite de la politique étrangère), jusqu'à l'écho et à l'interview, et jusqu'aux mondanités et au courrier des théâtres : pas une actualité importante de ces années qui ne s'y trouve consignée et sur laquelle le directeur (et unique rédacteur) ne donne son avis.

La reine Anne cependant congédie son ministère tory (vers le milieu de 1704). Au nouveau ministère (Harley) il faut une nouvelle Chambre. Harley libère Defoë et l'installe au service de sa politique whig. Defoë travaille si bien qu'un critique a pu mettre en parallèle, pour expliquer le succès des élections, la campagne littéraire de notre publiciste et la campagne de Marlborough. Defoë, au cours des années suivantes, sera, à plusieurs reprises, chargé de missions par le gouvernement : Harley l'envoie dans les Comtés et en Ecosse pour « tâter » l'opinion publique.

Peu à peu cependant on le voit se détacher de la politique ; il se tourne de plus en plus vers les thèmes moins éphémères de la morale humaine ; il se révèle très fin moraliste dans son *The Family Instructor (l'Educateur de la famille,* 1715) ; il s'amuse à écrire des Mémoires imaginaires (assez dans la façon de notre Courtilz de Sandraz), Mémoires de Charles XII par exemple, de Pierre le Grand, de Cartouche, du capitaine Avery le roi des Pirates, etc. Il est riche alors et construit à Stoke Newington une vaste demeure entourée de grands jardins, où il s'installe avec sa femme, ses trois filles, et ses deux fils.

Enfin, en avril 1719, paraît *Robinson Crusoë,* dont voici le titre complet :

> La vie et les aventures extraordinairement surprenantes de Robinson Crusoë, du comté d'York, marin qui vécut vingt-huit ans tout seul dans une île déserte de la côte américaine, près de l'embouchure de la grande rivière d'Orénoque, y ayant été jeté par un naufrage au cours duquel tous ses compagnons, sauf lui-même, avaient péri. Avec un récit de la manière curieuse dont il fut enfin délivré par des pirates. Ecrit par lui-même.

Ce fut un triomphe, instantané, et immortel. Defoë, en moins de cinq ans, va publier une série de romans (la IIe partie de *Robinson,* puis les *Sérieuses Réflexions durant la vie de Robinson, avec sa Vision du monde angélique,* puis *Vie et piraterie du capitaine Singleton, Vie du colonel Jack, Mémoires d'un cavalier,* dont lord Chatham faisait son livre de chevet, *Journal de la peste de Londres,* qui eût suffi, disait Walter Scott, à lui assurer l'immortalité, *Heurs et*

malheurs de Moll Flanders [1], etc.), puis, dans ses cinq ou six dernières années, une nouvelle série d'œuvres où se mêlent le romanesque, le merveilleux, la satire, la morale, tout le surplus de son expérience et de ses rêves. En tout cela il y a des trésors ; mais la gloire de Robinson éclipse tout le reste. Defoë, pour la postérité, ce sera toujours Robinson.

Lamartine disait un jour à Dickens : — « Avez-vous remarqué que ce livre, qui est le plus populaire qu'il y ait dans le monde entier, est un livre qui ne fait ni pleurer ni rire ? » *Si vis me flere, dolendum est Primum ipsi tibi...* Horace, quand il écrivait ce vers, avait en vue les héros du drame antique, les poignantes lamentations d'Ulysse ou de Philoctète ; et la littérature moderne, précisément parce que plus humaine, est tout autrement féconde encore en sources d'émotions. Chez Robinson, rien de pareil. Il ne pleure non plus qu'il ne rit. A-t-il du cœur ? Ses malheurs « extraordinaires » ne lui suggèrent aucun de ces retours sur lui-même capables de nous émouvoir, aucune de ces grandes pensées qui donnent à une vie un sens humain, un horizon digne de l'homme. Robinson ne voit point si loin. Il ne voit que le moment présent : de telle situation tirer le meilleur parti possible immédiat. Il y dépense des trésors de force musculaire et d'ingéniosité. Les animaux en font autant. Les animaux y réussissent, et mieux que nous, parce que telle est leur nature et qu'ils ne sont pas faits pour autre chose. A l'homme il faut des pensers plus vastes ; et c'est pourquoi Robinson n'est point humain. L'auteur de *Robinson*, s'il eût vécu de nos jours, eût admiré l'organisation prussienne, admirable en effet, mais point humaine, et qui ne pouvait avoir les promesses de cette vie non plus que de la vie future. A l'extrême opposé nous avons don Quichotte ; mais don Quichotte, on en rit, et d'en rire c'est déjà un remède. Et puis, la contagion de l'idéalisme n'est, malheureusement, point tellement à craindre.

VIII. — A-t-on assez répété que don Quichotte ce fut Déroulède, grande âme certes, mais pas pratique pour deux liards ? Lire les deux articles enflammés que le P. Paul Bernard lui consacrait au commencement de cette année *(Le Barde de la patrie, Etudes* des 20 janvier et 5 février). L'homme pratique, au lendemain de nos désastres, ce fut lui. Ce qu'il fallait faire, c'est ce qu'il a fait :

Tout autre que lui eût hésité devant la tâche ou, promptement, eût tourné bride. L'idée de ce qu'il a fait, de ce qu'il y avait à faire, serait-elle même venue à personne ? C'est que, dans l'universel désarroi où se trouvait la France après 1870, vaincue, blessée, déchirée, humiliée, anéantie, — pour réveiller de sa léthargie ce peuple abattu et lui rendre le sens de ses destinées, pour muer en élans sa torpeur, en sursaut d'espoir sa désespérance, et de cette sombre et morne apathie faire surgir une croisade, la croisade d'un peuple nouveau, aucun moyen ne semblait s'offrir, pas plus à l'imagination des rêveurs qu'à la sagesse des positifs.

Des poètes maudissaient les Prussiens ; d'autres gémissaient ; des protestations indignées éclataient au Parlement ; mais rien de tout cela n'avait de prise sur le pays. Tout cela d'ailleurs était-il bien fait pour le pays ? Le pays avait perdu foi en lui-même, ne songeait plus qu'à la paix...

Soudain, un air de clairon s'élève. La diane éclate, sonnant le réveil. Elle le sonne si joyeusement, si fièrement elle jette au ciel de France ses notes claires, vibrantes, guerrières, que tout le pays se dresse, écoute, puis tressaille, et sourit. C'était la chanson de Déroulède, non point ouvrée et sertie avec des raffinements d'art chez les maîtres joailliers du Parnasse, mais vivante, ailée, vibrante de foi et d'enthousiasme, faite de son âme même. C'étaient les *Chants du soldat,* parus en 1872, suivis, par étapes successives, des *Nouveaux Chants,* des *Marches et Sonneries,* des *Refrains militaires,* des *Poésies militaires* [1], car la France ne se lassait point d'entendre, en sa lassitude, ces héroïques accents qui la rappelaient à elle-même, car ils étaient bien ceux de son cœur, ceux de son passé le plus proche comme le plus lointain ; et de les écouter ainsi dans son âme, de s'essayer à les redire, il lui semblait qu'elle se dégageait comme d'un pesant sommeil, d'un obscur cauchemar, qu'enfin la lumière de la vie lui était rendue...

France, veux-tu mon sang ? Il est à toi, ma France !
S'il te faut ma souffrance,
Souffrir sera ma loi.
S'il te faut ma mort, mort à moi !
Et vive toi,
Ma France !

Du coup, le nom de Déroulède est populaire par toute la France. Mais, cette gloire qui lui vient, il ne l'a pas cherchée. Non seulement il ne l'a pas cherchée, mais c'est qu'il comptait bien, en entrant dans cette voie de la poésie populaire, la sacrifier à son devoir de patriote. Avant d'être poète populaire, il était auteur déjà : à dix-neuf ans, tout au sortir du collège, il débutait dans les lettres en faisant jouer au Théâtre-Français un drame, *Juan Strenner ;* et, de par son talent et sous le patronage de son oncle Emile Augier, il ne tient qu'à lui de prétendre à la gloire, à ce qu'on appelle la gloire dans le monde des Académies et des Théâtres, dans le monde « mondain ».

Or, cette gloire-là, il y renonce ; et le sacrifice est méritoire, chez un jeune homme comme lui. Il y renonce, car il sait très bien qu'un lyrisme populaire, comme celui auquel il a recours pour mettre en branle les foules, n'a pas l'heur de plaire dans le monde où l'on décerne les lauriers : Leconte de Lisle, après lecture des *Chants du soldat,* conclura : « Ce n'est pas assez de ne pas dire de bien de ce jeune homme, il faut encore en dire du mal. »

[1] Dont la traduction parut naguère dans la *Revue Hebdomadaire*. — Le critique de la *Revue de Paris,* F. Vandérem, nous annonce (15 août 1919) que la librairie Crès l'a réédité et vient d'y joindre une autre traduction de De Foë, « non moins intéressante : *Lady Roxana*. Nous avons ainsi au complet le diptyque des deux courtisanes anglaises : celle d'en bas et celle d'en haut. » Voilà une annonce qui est claire et ne nous édifie que trop sur la moralité de ces deux œuvres.

[1] Fondation de la Ligue des patriotes, en 1882.

Une autre gloire lui est venue, une auréole éblouissante, autrement chaude que les vaines fumées de glorioles académiques, autrement pure surtout. Il a travaillé pour la France, donc pour Dieu. Il a aimé la France telle que Dieu l'a faite et voulue à travers les quinze siècles de son histoire chrétienne. Il a senti que France et Christ, cela marche ensemble ; que la France sera chrétienne ou qu'elle ne sera pas ; qu'elle vient de Dieu et qu'il faut donc qu'elle aille à Dieu, qu'elle suive les voies de Dieu, toutes droites ; que le plus cher trésor qu'il importe de lui conserver, c'est l'héritage, sacré entre tous, de sa foi. Là-dessus, il ne tergiversait point, il ne distinguait point. Comme il a tenu tête à Jules Ferry ! Sa France, il la veut chrétienne, et non pas seulement de nom, non pas dans l'ombre seulement de ses sacristies, mais au grand jour et à la face des peuples, fière d'être à Dieu, fidèle à son maître le Christ, et gracieusement parée, comme de son plus riche joyau, de l'emblème de sa foi :

Dieu sourit à qui l'implore,
L'impie est aveugle ou fou :
Mets ta robe tricolore,
Le nouvel an vient d'éclore,
Mets ta robe tricolore
Et ta croix chrétienne au cou. *(Bon jour, bon an !)*

Ce qu'il fait chanter ainsi par les régiments en marche, il n'hésite pas à le répéter sur la scène. Dans la *Moabite* (pièce reçue avec enthousiasme au Théâtre-Français, mais interdite par la censure), il plante Hélias, l'ardent patriote, en face de Phareg, le radical de ce temps-là :

HÉLIAS

Laissez un prêtre à Dieu pour que Dieu reste à [l'homme.

PHAREG

Tu reviens au passé ?

HÉLIAS

J'assure le présent.
Ce peuple périrait dont Dieu serait absent.

Il n'a pas vu la guerre ; il n'a pas eu l'allégresse de voir le magnifique élan d'août 1914 : Dieu l'avait appelé, quelques mois auparavant, aux joies éternelles, en lui ménageant la mort si humblement édifiante que nous avons racontée alors (*Ami* 1914, p. 481-483).

IX. — Sur la **Société des Nations,** ce que l'on a de mieux à lire, ce sont les articles publiés par le P. Yves de la Brière dans les *Etudes* en 1917 et 1918 et réunis ensuite en volume avec ce sous-titre : *Essai historique et juridique* (in-12 de 206 p., 3 f., Paris, Beauchesne). Là, on peut dire que le sujet est épuisé : c'est un de ces livres qu'on appelle, en langue moderne, exhaustifs. Le P. Y. de la B. a le sens juridique, comme l'indique son titre, le sens du droit, le sens de l'idéal ; mais il a aussi le sens des réalités, telles que les a faites l'histoire. Il est de ceux qui ne se laissent pas prendre à la piperie des mots et qui cherchent à voir clair dans « les fausses idées claires » (comme disait M. Hauser à propos du principe des nationalités). Il passe en revue et souvent à une discussion serrée quelques-uns des antécédents historiques qui sont ou peuvent être invoqués en cette affaire : Chrétienté médiévale, République très chrétienne du *Grand Dessein* de Henri IV, politique et principe d'*équilibre européen* des traités de Westphalie, *directoire européen* de la Restauration, *concert européen* depuis 1830. Et sans nier la possibilité de réaliser certains progrès relatifs dans les garanties juridiques, politiques, diplomatiques, de la paix entre les nations, il est bien obligé de constater que « ni l'enseignement de l'Eglise, ni les leçons de l'histoire, ni les expériences contemporaines ne nous autorisent à prophétiser le règne de la paix universelle et perpétuelle, garantie en ce monde par le Ministère et le Parlement international d'une démocratie universelle, juxtaposée ou superposée aux organismes nationaux des patries indépendantes. » (P. 182).

Les Etats-Unis d'Amérique et le Conflit européen *(4 août 1914-6 avril 1917),* par A. Vialatte (in-12 de 315 p., 3 f. 50, Alcan) : tableau de la vie de l'Amérique pendant les trois premières années de la guerre, pendant les trente-deux mois qu'elle a gardé la neutralité ; tableau de sa vie financière (crise de 1914), de sa vie économique, de sa vie politique (la campagne pour l'élection présidentielle) : œuvre d'historien et d'économiste (l'économiste que goûtent de longue date les lecteurs du *Correspondant),* œuvre de psychologue délicat aussi, écrite avec cette sympathie sans laquelle il n'est pas de justice en histoire, une sympathie qui n'excède pas pourtant la juste mesure et qui ne s'oublie pas à qualifier « croisade » l'entrée des Etats-Unis en guerre, comme fait M. Hovelaque (de la mission Viviani-Joffre) qui inscrit gravement en sous-titre : *De la neutralité à la croisade.*

La Fayette aux Etats-Unis, par l'abbé Louis Pons (in-12 de xx-200 p., 3 f., Téqui). Ici la sympathie éclate en enthousiasme, et qui déborde. C'est qu'aussi bien c'est un drame passionnant, flamboyant, que l'entrée en scène de La Fayette en 1777 et les cinq années de guerre qui ont suivi, à travers les vicissitudes les plus variées, mais dans une espérance toujours indomptable. L'auteur a un culte pour La Fayette ; mais La Fayette se présente à nous par tant de côtés séduisants ! — Livre palpitant d'intérêt, avec un épilogue sur *Les Etats-Unis et la France pendant la guerre de 1914* (p. 177-198).

Aucune page de l'histoire des Hohenzollern n'induira jamais personne en tentation de prononcer le mot de croisade. Les touristes peuvent admirer à leur aise la poésie du rocher sur lequel est perché le château de Hohenzollern, et les architectes et décorateurs ont beau s'ingénier à en accentuer le nimbe « romantique » : l'histoire est là, qui parle un langage trop précis. Ce qui frappe dès l'origine, chez cette famille, c'est l'esprit positif, réaliste, la prédominance de la faculté calculatrice sur tous les instincts chevaleresques et généreux. Du preux, du paladin, rien ! Des soudards, des administrateurs, des fonctionnaires nés. Voyez les portraits qui nous en ont été conservés. Et voyez le volume publié cette année par J.-E. Spenlé, **L'Allemagne des Hohenzollern 1415-1918** (in-12 de 184 p., 3 f., Paris, Berger-Levrault). Admirable raccourci d'histoire. M. Spenlé, de toute cette histoire, retient quelques faits typiques, quelques grandes dates, quelques figures caractéristiques en qui se résume tout l'esprit d'une époque : l'accession des Hohenzollern au burgraviat de Nuremberg en 1191, au margraviat de Brandebourg en 1415, à la dignité de Grand Maître de l'Ordre Teutonique en 1511, l'apostasie du nouveau Grand Maître en 1525, le double héritage de Brandebourg et de Prusse recueilli en 1618 par Jean-Sigismond de Hohenzollern, le Grand Electeur ensuite, puis la royauté de 1701, Frédéric II, etc. — A la même librairie, le commandant Grasset, l'éditeur de *Préceptes et jugements du maréchal Foch (Ami* 1919, p. 997 sqq.) vient de donner une brève mais saisissante monographie du **Maréchal Foch** (in-12 de 100 p., avec portrait et 6 cartes, qui toutes se rapportent évidemment à la guerre de 1914, 2 f.) : excellent précis des opérations.

Sur le dernier des Hohenzollern, lire **La Psychologie du Kaiser,** par Morton Prince, trad. de l'anglais par

J. Pineaud (gr. in-8 de 40 p., 0 f. 60, Alcan) : on étudie surtout ici la haine violente de Guillaume II contre la démocratie, haine qui allait jusqu'à l'obsession et qui avait pour pendant une théorie *sui generis* du Droit divin, théorie nourrie surtout d'un sentiment exalté d'estime de soi-même, d'une vanité extraordinaire. Je crois que là est le mot de l'énigme que pose le tempérament de Guillaume II : la vanité, plus encore que l'orgueil (celui-ci comporte encore parfois une apparence de grandeur, qui manque totalement au Kaiser). — **Les Socialistes du Kaiser, la fin d'un mensonge,** par Edm. Laskine, agrégé de l'Université (in-8 de 80 p., 0 f. 75, Paris, H. Floury, boul. des Capucines, 1) : démonstration de cette vérité, qui pour nous est de salut public, c'est qu'il n'y a pas deux Allemagnes. Jamais la propagande pangermaniste, gallophobe, anglophobe, russophobe, militariste, menée par les marxistes, n'a été mise en plus pleine et plus vigoureuse lumière qu'ici. — Sur **le Slesvig,** une des criantes victimes de la perfidie des Hohenzollern, et sur la question slesvicoise, voir l'étude substantielle publiée par Paul Verrier (chargé de cours à la Sorbonne) dans *Revue de Paris* d'abord, puis en broch. in-8 de 80 p., 1 f., Alcan (sur le point de vue militaire de la question du Slesvig, voir l'article, très justement inquiétant, de l'amiral Degouy, *Revue de Paris*, 15 sept. 1919).

L'Opinion allemande pendant la guerre 1914-1918, par André Hallays, in-12 de 268 p., 3 f. 50, Paris, Perrin : la plus consciencieuse, ou mieux la seule étude complète que nous ayons sur la mentalité allemande pendant la guerre, c.-à-d. sur la mentalité allemande en général. Car la guerre, en Allemagne comme en France, a révélé le fond des âmes. Elle a révélé des splendeurs insoupçonnées à ceux qui croyaient l'âme française à jamais avachie ; et elle a révélé aussi, à trop de gens qui l'ignoraient encore, la triste chose qu'est devenue l'âme allemande sous l'intoxication prussienne. Ces pages, nourries de citations, resteront un document psychologique de premier ordre.

Sous le Brassard d'Etat-major, par Jean des Vignes-Rouges, in-12 de 252 p., 5 f. (major. comprise), Paris, Flammarion. C'est le « roman » de l'officier d'Etat-major, écrit par un officier d'Etat-major. « Roman », en ce sens que l'auteur a mis ici le cadre d'une fiction, pour retenir plus sûrement des lecteurs que l'aridité du sujet eût risqué de débander. Mais, dans ce cadre, ce qui nous est dépeint, c'est la vie, le milieu de l'Etat-major : tableau qu'aucun livre de guerre n'était venu encore nous présenter. Les officiers d'Etat-major sont peu loquaces, et n'ont pas le temps d'écrire leurs impressions. Il a fallu l'armistice pour en donner le loisir à ce Jean des Vignes-Rouges en qui la guerre nous a révélé un penseur si profond en même temps qu'un écrivain de race (cf. *Ami*, p. 1006). Et c'est d'autant plus heureux que le public connaît mal ce qui se passe dans les Etats-majors : d'où la création de légendes saugrenues et souvent malfaisantes. Un bureau d'Etat-major semble, à beaucoup de gens, analogue aux bureaux des « administrations » tant raillées : des dossiers verts, des ronds-de-cuir, peut-être même des manches de lustrine et des guichets. ...Combien la réalité est autre ! Evidemment il s'est glissé, dans les Etats-majors, des gens qui n'y étaient pas à leur place, — peu cependant, moins en tous cas qu'ailleurs. Dieu veuille que toutes les administrations civiles recourent aux mêmes procédés de sélection que les Etats-majors pour appeler les compétences et éliminer les nullités ! La vie d'Etat-major est une vie de labeur pénible infiniment austère. L'autre jour (p. 1002-5) je parlais de l'humilité que les modernes méthodes de guerre imposent à nos combattants. C'est surtout ici, dans la monotonie de l'effort continu d'un Etat-major, qu'il faut savoir apprendre le goût de l'humilité, de l'obscurité, d'un sacrifice inconnu qui ne rapporte pas même de décorations. Mais, comme le dit l'un d'eux (p. 96), « le devoir, le vrai, est caractérisé par ceci, c'est qu'on l'accepte et qu'on ne le choisit pas. » Il y a des notes gaies, surtout cette scène d'interrogatoire des prisonniers allemands ; mais encore je suppose que ce doit être plus gai à distance que de près, plus gai pour le lecteur que pour l'officier lui-même qui certainement a dû goûter une joie intense à arracher ses secrets à l'ennemi, mais une joie qui en pareils moments n'avait pas le temps de s'épanouir en éclats de rire.

Sourires d'Alsace 1907-1914, 286 dessins satiriques de Zislin, préface de Paul Déroulède, édition définitive (février 1919), in-8 écu de 314 p., 15 f., Paris, Berger-Levrault. Zislin présente ici à la France et à ses Alliés (sans oublier les neutres) l'édition complétée des principaux dessins parus dans le *Dur's Elsass* depuis sa fondation en 1907 jusqu'à la veille de la guerre. On percevra ici, à travers ces pages composées sous l'étreinte du terrorisme policier et militariste, les cris d'angoisse du petit peuple d'Alsace, l'appel vibrant à la justice, la foi dans la réparation du viol de 1870, mais aussi le rire sonore et vengeur d'une population qui regardait en face le vainqueur et qui avait eu le courage de lui arracher son masque de civilisé. Oh ! si ailleurs on avait eu le bon sens d'écouter ces voix d'Alsace qui dénonçaient le péril germanique !... L'histoire quelque jour demeurera stupide devant l'aveuglement des chancelleries de France et d'ailleurs... Cette édition est de grand luxe, sur papier couché (ce qui était nécessaire pour la belle venue des caricatures de Zislin). Ce sera une magnifique étrenne, créatrice de joie et d'entrain au cœur de tous.

LITURGIE

Q. — On demande de plusieurs côtés que vous vouliez bien établir les différences des diverses octaves privilégiées, communes et simples.

R. — Pour satisfaire au désir du vénérable chanoine qui se fait ici l'interprète de ses confrères, nous nous appuierons sur les données mêmes de l'édition vaticane.

I. *Octaves privilégiées.* — Elles correspondent aux six fêtes primaires du Seigneur qu'on célèbre sous le rit de 1re classe dans l'Eglise universelle, et on les divise en trois ordres.

a) Au premier Ordre appartiennent les Octaves de Pâques et de la Pentecôte, qui l'emportent sur toute fête occurrente, et par le fait obligent celle-ci ou à être transférée après l'Octave, ou à n'avoir qu'une mémoire, ou à s'omettre entièrement, suivant la rubrique *De translatione festorum.*

b) Au second Ordre reviennent l'Octave de l'Epiphanie et celle de la Fête-Dieu, qui ne cèdent dans les jours *infra Octavam* qu'aux fêtes de 1re cl. occurrentes, et, s'il s'agit du jour Octaval, ne cèdent qu'aux seules fêtes de 1re cl. incidentes *de l'Eglise universelle ;* mais ainsi empêchées, ces Octaves ont toujours mémoire à l'office et à la messe du jour.

c) Au troisième Ordre se rangent les Octaves de Noël et de l'Ascension, qui cèdent en occurrence aux mêmes fêtes que les Octaves communes, mais s'en distinguent en ce que leur mémoire ne s'omet jamais, pas même aux fêtes de 1re classe.

II. *Octaves communes.* — Ce sont toutes les autres Octaves des fêtes de 1re classe, soit de l'Eglise uni-

verselle, soit du diocèse ou de la paroisse. Etant du rit semi-double dans les jours *infra Octavam*, elles l'emportent sur les simples seulement ; et du rit double-majeur au jour octave, elles ne cèdent qu'aux fêtes de 1re et de 2e classe.

III. *Octaves simples.* — On appelle ainsi les octaves des fêtes de 2e classe, qui n'ayant ni office ni mémoire durant les six jours qui suivent la fête, se célèbrent sous le rit simple le septième jour, et l'emportent alors sur une fête simple occurrente ou l'office de la Sainte Vierge *in Sabbato,* mais n'ont que mémoire en cas de coïncidence avec une férie majeure ou une fête de 9 leçons ; et même on n'en ferait rien à une fête de 1re classe. (Cf. Tables en tête du Bréviaire ; puis Tit. III, n. 4).

Q. — La réponse de la S. R. C. n. 2965 autorisant formellement un simple tonsuré, dans un cas de nécessité, à remplir les fonctions de sous-diacre à la messe solennelle, a-t-elle été vraiment supprimée par le nouveau Droit canonique ? J'ai entendu soutenir récemment, dans une réunion de jeunes ecclésiastiques, que *dorénavant* le tonsuré (et même le minoré) qui remplirait les fonctions de sous-diacre à la messe solennelle encourrait l'*irrégularité ex delicto,* d'après le Canon 985, 7°.

R. — Les jeunes ecclésiastiques n'étaient pas dans le vrai, en soutenant que désormais un tonsuré et même un minoré ne peuvent plus, en vertu du Canon 985, 7°, être admis à servir de sous-diacre à la messe solennelle, sous peine de contracter l'irrégularité *ex delicto,* comme s'ils faisaient nécessairement un usage illicite de l'Ordre.

Sans doute, les décrets ont toujours défendu, *hors le cas de nécessité et de cause raisonnable,* de remplacer le sous-diacre de la messe solennelle par un clerc tonsuré ou un minoré ; et cela est si naturel qu'on ne s'expliquerait pas sans cela la diversité des Ordres dans l'Eglise, si chaque clerc ne devait servir ensuite selon son rang à l'autel, et s'il était loisible à chacun de tenir la place d'un autre qui ne serait pas de son Ordre.

Mais quand il y a nécessité ou cause raisonnable, l'Eglise ne s'oppose point, elle autorise même de substituer à la place du sous-diacre un clerc minoré ou au moins tonsuré, en le chargeant de remplir celles de ces fonctions qui ne sont pas exclusivement réservées à l'Ordre du sous-diaconat : v. g., le chant de l'Epître, des Prophéties du vendredi et du samedi saint, ou Missale hinc inde super Altare deferre, librum ante Celebrantem sustinere, et alia similia. (S. R. C., 5 juillet 1698, n. 2002, ad 13 ; 22 juillet 1848, n. 2965, ad 4 ; 23 nov. 1880, n. 3525, ad 1 ; 17 juillet 1894, n. 3832, ad VII).

Si donc un jour de grande fête il n'y avait pas de ministre dans les ordres majeurs pour faire sous-diacre, un clerc minoré, ou même tonsuré seulement, revêtu de l'amict, de l'aube, du cordon et de la tunique, *à l'exclusion du manipule qui est l'insigne propre du sous-diacre,* pourrait en tenir lieu, sous la réserve suivante : *a)* Ante offertorium Calicem non abstergat et aquam in ipsum non infundat : quod in casu Diaconus præstabit ; *b)* Calicem, postquam illum ad Altare detulerit, infra actionem, nunquam tangat, neque pallam ab eodem removeat aut super eum reponat ; et post ablutionem Calicem non abstergat (abstergente ipso Celebrante), sed tantummodo illum componat more solito, et velo cooperiat cum bursa, et ad mensam deferat. (S. R. C., 18 déc. 1784, n. 2525, ad 1 ; 10 mars 1906, n. 4181, ad 2). Et cela se conçoit, parce que l'évêque en ordonnant le sous-diacre dit : « Subdiaconum oportet aquam ad ministerium præparare, Diacono ministrare... Calicem et Patenam in usum sacrificii eidem offerre... », et en vérité, l'on ne voit pas bien à quoi servirait cette ordination, si de simples clercs suffisaient pour remplir les fonctions dont l'exercice est réservé au sous-diacre par le Pontifical.

Le droit ainsi établi et précisé au sujet des clercs faisant fonction de sous-diacre en cas de nécessité ou de cause raisonnable, comment faut-il entendre le canon 985, 7° ? Quels sont ceux qui par suite de l'usage illicite des ordres, deviennent irréguliers ? Ce sont : — 1° Ceux qui, sans avoir reçu un ordre majeur, v. g. le sous-diaconat, en rempliraient cependant une des fonctions solennelles *réservées* aux clercs de cet ordre : « Qui actum ordinis, dit ce canon, clericis in ordine sacro constitutis reservatum, ponunt... eo ordine carentes. » Nous les avons mentionnées plus haut d'après les décrets, et il y aurait usurpation de fonction à vouloir passer outre. — 2° Ceux qui exerceraient d'office un ordre sacré dont ils sont d'ailleurs revêtus, mais dont l'usage leur est interdit par une peine canonique, soit personnelle, médicinale ou vindicative, soit locale, seraient encore irréguliers pour violation de censures qui les lient : « Qui actum ordinis, clericis in ordine sacro constitutis reservatum, ponunt... ab ejus exercitio pœna canonica sive personali, medicinali aut vindicativa, sive locali prohibiti. »

Notre correspondant peut donc être tranquille à ce sujet, le nouveau droit n'a rien innové ; et quand il y aura une cause raisonnable qui l'autorise, un clerc minoré, ou à son défaut un clerc tonsuré, pourra toujours servir de sous-diacre dans les conditions fixées par les décrets.

Q. — Dans les paroisses où il n'y a qu'une seule messe, est-il permis, le dimanche, de chanter la messe *in die obitus, corpore præsente ?* Je parle des dimanches ordinaires et je suppose qu'il n'y a pas obligation de célébrer *pro populo.*

R. — Le Rituel, en posant la règle générale relative aux messes de Morts, *præsente corpore,* exclut si clairement les jours où il faudrait omettre les offices de la paroisse imposés le dimanche pour avoir la messe des funérailles, qu'il n'y a pas de doute possible touchant le cas proposé :

« Si quis die festo sit sepeliendus, Missa propria